

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

Joël SEMENCE

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

Présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

Sont excusés et ont donné pouvoir : BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUET Gérard, BAUDOIX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MANDELLI François à BOISSEAU Dominique

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique, BRET Marc

Absents : PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : HELIOT-COURONNE Isabelle, PORTIER-GUENIN Françoise, SEBEYRAN Marc, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, SUBTIL Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°02	Mesures financières : <ul style="list-style-type: none"> o Exercice 2019 - Décision modificative n°1 (point 1) o Attribution de subventions (point 2) o Mesures préalables au Budget primitif 2020 (point 3)
RAPPORTEUR	Alain BALLAND

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
108	Point 1 : 116	114	2	3	6
	Point 2 : 116	116		3	6

Le point 3 relatif aux mesures préalables au Budget primitif 2020 est retiré de l'ordre du jour.
Le point 1 relatif à la décision modificative n°1 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.
Le point 2 relatif à l'attribution de subventions est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

MESURES FINANCIERES

I- EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs des mouvements comptables

Annexe 2 : Autorisations de programme et crédits de paiement

Annexe 3 : Durées d'amortissement des immobilisations

Les ajustements budgétaires proposés dans le cadre de cette décision modificative de l'exercice budgétaire 2019, se répartissent en deux catégories :

- les **propositions nouvelles** d'ajustement de crédits initialement votés au budget primitif,
- les **mouvements comptables** équilibrés en dépenses et en recettes qui regroupent les écritures d'ordre budgétaire et les redéploiements internes de crédits.

1° - PROPOSITIONS NOUVELLES :

BUDGETS COMMUNAUTAIRES	DEPENSES	RECETTES	RESTE A FINANCER
PRINCIPAL	-2 916 336,00 €	-2 916 336,00 €	0,00 €
ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT	364 000,00 €	364 000,00 €	0,00 €
ANNEXE PARC GRAND TROYES	426 000,00 €	426 000,00 €	0,00 €
ANNEXE ELIMINATION DECHETS	288 370,00 €	288 370,00 €	0,00 €
ANNEXE PARC DES EXPOSITIONS	-10 000,00 €	-10 000,00 €	0,00 €
ANNEXE STADE DE L'AUBE	-57 500,00 €	-57 500,00 €	0,00 €
ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES	-31 770,00 €	-31 770,00 €	0,00 €
ANNEXE GEMAPI	2 037 200,00 €	2 037 200,00 €	0,00 €
ANNEXE ZAC DE CUPIGNY	-600 000,00 €	-600 000,00 €	0,00 €
ANNEXE GARE ROUTIERE	71 365,00 €	71 365,00 €	0,00 €
ANNEXE LOCATION MOYENS TRANSPORT	78 539,00 €	78 539,00 €	0,00 €
TOTAUX	-350 132,00 €	-350 132,00 €	0,00 €

Les propositions nouvelles de crédits concernant le budget principal et dix budgets annexes communautaires représentent un total négatif de dépenses et de recettes réelles de **-350 132 €**. Ces ajustements sont minimes par rapport au montant du budget primitif 2019, dont les prévisions hors mouvements d'ordre s'élevaient pour mémoire à environ 215,8 M € tous budgets confondus.

Ce projet de décision modificative N°1 de l'exercice 2019 maintient les équilibres financiers fixés lors du budget primitif avec un programme prévisionnel d'emprunt nouveau nécessaire au financement des investissements qui reste identique dans la plupart des budgets à l'exception de ceux des budgets annexes du Parc du Grand Troyes et GEMAPI qui sont en augmentation pour les raisons qui seront exposées dans les commentaires spécifiques à ces deux budgets annexes.

Les ajustements proposés en dépense sont équilibrés par des redéploiements et des réductions de crédits inutilisés ainsi que par des inscriptions positives et négatives de

recettes prévisionnelles après anticipation des réalisations budgétaires de l'exercice en cours.

A- BUDGET PRINCIPAL :

SECTIONS BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	-3 232 061,00 €	-3 159 611,70 €
FONCTIONNEMENT	315 725,00 €	243 275,70 €
TOTAL	-2 916 336,00 €	-2 916 336,00 €

Les dépenses et recettes prévisionnelles du budget principal sont globalement réduites de **2 916 336,00 €** répartis dans les deux sections budgétaires.

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL :

Compte tenu de l'avancement des opérations en cours, les dépenses initiales d'investissement de l'exercice sont diminuées de **3 232 061 €**. Les recettes de la section sont ajustées à la baisse de **3 159 611,70 €** en fonction des encaissements attendus d'ici la fin de l'année. Les propositions de réduction des dépenses étant plus importantes que celles des recettes, le besoin d'autofinancement provenant de la section de fonctionnement se trouve ainsi diminué de 72 449,30 €.

Les ajustements négatifs proposés en section d'investissement du budget principal concernent les opérations détaillées dans le tableau suivant :

PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS NEGATIFS DE CREDITS BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES
ENVIRONNEMENT		
Aménagement cimetière intercommunal	-100 000 €	
MOBILITE		
Electrification ligne ferroviaire n°4	-280 000 €	
Subventions pistes cyclables		-359 010 €
Subventions aménagement lignes de bus		-409 411 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Haut débit	-123 684 €	
Zone d'activités économiques	-295 000 €	
TOURISME		
Installations et équipements	-14 690 €	
FINANCEMENTS STRUCTURANTS - HABITAT		
Réserves foncières	-1 432 000 €	-1 817 000 €
Subvention études projet OPAH		-50 000 €
Cessions		-28 009 €
RENOUVELLEMENT URBAIN		
Opérations de rénovation urbaine	-768 575 €	-8 612 €
SPORTS		
Travaux gymnase Bouilly	-120 000 €	
Participation équipements sportifs	-387 000 €	
RECETTES NON AFFECTEES		
FCTVA		-487 570 €
TOTAL	-3 520 949 €	-3 159 612 €

Ces propositions ont été établies en fonction des modifications apportées aux échéanciers prévisionnels de plusieurs opérations en cours et de certains projets non encore lancés. Les réductions de dépenses d'investissement ainsi proposées sont les suivantes :

- **-100 000 €** concernant les travaux d'aménagement du cimetière intercommunal, une étude sur la desserte intérieure devant être lancée préalablement.
- **-280 000 €** sur la participation à l'électrification de la ligne 4, en fonction des demandes de fonds estimés à 3,2 M € jusqu'à la fin de l'année 2019.
- **-123 684 €** sur la participation à l'extension du réseau Haut Débit
- **-295 000 €** sur la programmation de travaux de réhabilitation des zones d'activités selon le montant des réalisations prévisionnelles de l'exercice.
- **-14 690 €** opérés sur le programme annuel de développement du tourisme,
- **-1 432 000 €** au titre de la constitution de réserves foncières qui sera poursuivie au cours du prochain exercice.
- **- 768 575 €** d'ajustements sur la programmation annuelle des opérations de rénovation urbaine.
- Pour la compétence « Sports », **120 000 €** de réduction sur l'estimation des travaux de modernisation du gymnase de Bouilly et **- 387 000 €** sur le montant des aides financières allouées à la création d'équipements sportifs en fonction des soldes de versement prévus.

Les réductions de recettes d'investissement s'élèvent globalement à **3 159 612 €**. Elles concernent essentiellement l'ajustement des prévisions d'encaissement de subventions jusqu'à la fin de l'exercice 2019, qui dépendent directement de la réalisation des opérations.

- Au titre de la compétence « Mobilité », une réduction de recettes de **359 010 €** est opérée sur les aides attribuées pour la création de pistes cyclables. Un ajustement de **- 409 411 €** est aussi proposé pour les subventions allouées pour l'aménagement des lignes de bus.
- Les subventions du dispositif « Coeur de ville » inscrites au budget primitif 2019 pour financer la constitution de réserves foncières, sont pour l'instant réduites de **1 817 000 €** dans l'attente de la répartition des aides par l'Etat entre les différentes opérations éligibles.
- La prévision de recette relative au FCTVA est diminuée de **487 570 €**, du fait de la réduction des crédits de dépenses de plusieurs opérations d'investissement éligibles à ce fonds versé par l'Etat.

PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS POSITIFS DE CREDITS BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES
DETTE COMMUNAUTAIRE		
Transfert dette zone d'activités économiques de Lavau	288 888 €	
TOTAL	288 888 €	0 €

Un seul ajustement positif est proposé en section d'investissement du budget principal dans le cadre de cette décision modificative. Il s'agit de la régularisation sur l'exercice 2019 de l'annuité de la dette de la zone d'activités économiques du Moutot, transférée par la commune de Lavau. Le règlement de cette dépense initialement prévue en 2018 avait été différé par le comptable public dans l'attente de disposer d'un inventaire définitif des biens et des engagements communaux transférés à Troyes Champagne Métropole.

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL :

Les propositions d'ajustements de crédits de fonctionnement se traduisent par **315 725 €** de dépenses supplémentaires et **243 276 €** de recettes nouvelles dont le détail figure dans le tableau suivant :

PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES
VOIRIE		
Entretien de réseau	100 000 €	
MOBILITE		
Transports scolaires	-720 000 €	-720 000 €
Subvention exploitation TCAT	199 000 €	
Versement transport		126 488 €
CULTURE		
Energie Médiathèques	40 000 €	
Assurances Médiathèques	2 050 €	
ENSEIGNEMENT RECHERCHE		
Assurances Campus	1 000 €	
Energie Maison du patrimoine	12 000 €	
Trop versé sur subventions		40 000 €
Partenariat YSchools	30 000 €	
SOLIDARITE PREVENTION ACCES AUX DROITS		
Partenariats clubs sportifs	11 215 €	
Compensation tarifaires TCAT	45 000 €	
POLITIQUE DE LA VILLE		
Communication ANRU	4 875 €	
PROXIMITE MILIEU RURAL		
Energie Maison de santé Estissac	2 650 €	
SPORTS		
Energie gymnase de Bouilly	3 300 €	
Partenariats clubs sportifs	21 259 €	
ADMINISTRATION GENERALE		
Contentieux	226 300 €	294 000 €
Honoraires assurances	4 100 €	
Energie	36 827 €	
Frais de personnel	55 600 €	
Marketing territorial	35 541 €	
CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES		
Attributions de compensation	205 008 €	
Fonds départemental péréquation fiscalité professionnelle		152 000 €
Reprise complémentaire de résultat de clôture exercice 2018		350 788 €
TOTAL	315 725 €	243 276 €

Parmi les principales propositions figurent :

- L'annulation de **720 000 €** en dépenses et en recettes des dotations relatives à la reprise par TCM de la compétence « transports scolaires non urbains » qui n'ont pas lieu de figurer au budget, attendu que la gestion de cette compétence a été temporairement confiée à la région Grand Est.
- La clôture du contentieux portant sur la réalisation de travaux de couverture de l'ancienne abbaye Saint Martin es Aires qui en application de plusieurs décisions de justice aboutit au remboursement du dépôt temporaire de garantie de **226 300 €** versé par la société ayant assuré le contrôle technique des travaux et à l'encaissement d'une indemnité de **294 000 €** versée par le liquidateur de la compagnie d'assurances.
- Une participation financière complémentaire de **254 000 €** est allouée à la TCAT au titre de l'année 2019. Cette participation intègre une subvention d'exploitation d'un montant de **199 000 €** et la compensation des réductions tarifaires fixée à **45 000 €**.
- La majoration de **205 008 €** des attributions de compensation versées aux communes en 2019 tient compte d'un produit complémentaire annuel de Cotisation Foncière des Entreprises d'un montant de 63 366 € qui n'avait pas pu être intégré dans l'évaluation du transfert de la fiscalité professionnelle de la commune de Lavau lors de la fusion. Ce produit ne figurait pas dans les rôles d'imposition de l'année 2016 servant de base de référence au transfert, l'administration fiscale ne l'ayant versé à la commune qu'en 2018. Il est donc proposé de régulariser sur l'exercice 2019, le versement de l'attribution de compensation qu'aurait dû percevoir la commune dès 2017, soit une dotation complémentaire de 190 008 €. Une attribution complémentaire de 15 000 € est également prévue pour compenser financièrement la restitution à la commune de Fontvannes de la compétence « Education par le sport » qui n'est plus assurée statutairement par Troyes Champagne Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018. Ces deux révisions d'attributions de compensation seront proposées à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées dont la prochaine réunion est prévue courant novembre.

Les autres propositions de dépenses portent sur :

- L'entretien des réseaux des voiries communautaires avec une dépense nouvelle de **100 000 €**.
- Une régularisation de 92 000 € concernant le règlement de solde de consommations d'énergie de plusieurs bâtiments communautaires (siège, médiathèque, maison du patrimoine) dont les facturations définitives de l'année 2018 n'ont été établies par le fournisseur qu'en 2019,
- Un partenariat complémentaire de **30 000 €** avec Y Schools pour la création d'un bachelor commun avec l'UTT.

D'un montant total de **243 276 €**, les recettes complémentaires de fonctionnement sont constituées par :

- Une reprise complémentaire de l'excédent de clôture 2018, fixée à **350 788 €**, en fonction du résultat définitif du compte administratif,
- Une attribution de **152 000 €** provenant du Fonds Départemental de Péréquation de Fiscalité Professionnelle géré par l'Etat et réparti par le conseil départemental.
- Un produit complémentaire de versement transport de **126 488 €** affecté au budget principal,
- La récupération d'un trop versé de **40 000 €** dans le cadre d'un partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur.

B- BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT :

Les propositions d'ajustements du budget annexe Régie assainissement sont équilibrées en dépenses et en recettes à la somme de **364 000 €**.

REGIE ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Travaux réseau et station	309 000 €	210 000 €
FONCTIONNEMENT		
Charges	55 000 €	
Soldes résultats budgets annexes communaux		154 000 €
TOTAL	364 000 €	364 000 €

Les inscriptions budgétaires en section d'investissement correspondent à des travaux complémentaires à effectuer sur le réseau d'eaux usées et la station pour un montant de **309 000 €** dont le financement est assuré par **210 000 €** de subventions complémentaires.

En section de fonctionnement, des charges supplémentaires du service sont inscrites pour un montant de **55 000 €**. La recette de **154 000 €** provient du solde de la reprise des excédents des communes ayant transféré leur compétence assainissement à Troyes Champagne Métropole en 2017. Ces excédents sont affectés au financement de travaux à réaliser sur le réseau et les installations d'assainissement implantées dans ces communes.

C- BUDGET ANNEXE PARC DU GRAND TROYES :

PARC DU GRAND TROYES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Travaux d'aménagement	-774 000 €	3 000 €
Cession échelonnée de terrains aménagés	1 200 000 €	
Emprunt de préfinancement		423 000 €
TOTAL	426 000 €	426 000 €

Suite au report sur l'année 2020, d'une nouvelle tranche de travaux d'aménagement les inscriptions budgétaires de dépenses sont réduites de **774 000 €**.

La cession échelonnée sur plusieurs exercices de terrains à la société Garnica, se traduit budgétairement par la constatation d'une créance de **1 200 000 €** financée par un emprunt temporaire de **423 000 €**.

D- BUDGET ANNEXE ELIMINATION DES DECHETS :

Les ajustements de dépenses et de recettes du budget annexe Elimination des déchets sont équilibrés à la somme de **288 370 €**.

ELIMINATION DES DECHETS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Provision de travaux des déchèteries	244 325 €	
Cessions équipements		2 500 €
FONCTIONNEMENT		
Collecte des déchets	44 045 €	
Déchèteries		23 495 €
Recouvrements		12 631 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		240 000 €
Redevance spéciale des ordures ménagères		9 744 €
TOTAL	288 370 €	288 370 €

D'un montant total de **288 370 €**, les recettes nouvelles de fonctionnement ont pour origine principale le produit complémentaire de **240 000 €** provenant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Avec une dotation complémentaire de **44 045 €**, les charges de fonctionnement correspondent principalement à l'ajustement de la contribution au SIEDMTO pour l'exercice 2019.

En investissement, une dépense provisionnelle de **244 325 €** est prévue pour la réalisation de travaux d'aménagement des déchèteries et la création d'une nouvelle à Bouilly.

Au plan comptable il convient d'effectuer la reprise de la provision de 8 622,15 € pour impayés de redevance des ordures ménagères constituée en 2017, par la Communauté de communes de Bouilly Mogne Aumont. Intégrée depuis la fusion dans les comptes du budget annexe « Elimination des déchets », cette provision doit être annulée suite au règlement de la dette correspondante.

E- BUDGET ANNEXE STADE DE L'AUBE :

STADE DE L'AUBE	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Travaux d'aménagement	-70 000 €	
Programme d'emprunts		-57 500 €
FONCTIONNEMENT		
Petit équipement du service	12 500 €	
TOTAL	-57 500 €	-57 500 €

Le programme annuel d'investissement initialement prévu au budget annexe du Stade de l'Aube est réduit de **70 000 €**. La fourniture de petit équipement pour le service est estimée à **12 500 €**.

Le programme annuel d'emprunt est diminué de **57 500 €**.

F- BUDGET ANNEXE PARC DES EXPOSITIONS :

PARC DES EXPOSITIONS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Travaux d'aménagement	-10 000 €	
Programme d'emprunts		-10 000 €
TOTAL	-10 000 €	-10 000 €

Le programme annuel de travaux d'aménagement à réaliser au Parc des Expositions est diminué de **10 000 €**, se traduisant par une réduction du programme d'emprunt du même montant.

G- BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES :

HOTEL D'ENTREPRISES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Travaux d'aménagement	-29 170 €	12 830 €
Programme d'emprunts		-61 600 €
FONCTIONNEMENT		
Charges annuelles	-2 600 €	
Loyers		8 000 €
Remboursement de charges		9 000 €
TOTAL	-31 770 €	-31 770 €

Les dépenses et les recettes du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises sont réduites de **31 770 €**.

En section d'investissement, la diminution de **29 170 €** du programme d'aménagement implique une baisse du programme d'emprunt de **61 600 €** après intégration d'une recette supplémentaire de **12 830 €**, correspondant à un trop versé sur des travaux antérieurs.

Les charges de fonctionnement du bâtiment sont réduites de **2 600 €**, alors que le produit des loyers et du remboursement des charges sont abondés de **17 000 €**.

H- BUDGET ANNEXE GEMAPI :

Les ajustements de dépenses et de recettes du budget annexe GEMAPI sont équilibrés à la somme de **2 037 200 €**.

GEMAPI	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Subventions travaux digues		-2 411 900 €
FCTVA		-1 000 000 €
Emprunt de préfinancement		3 469 900 €
FONCTIONNEMENT		
Charges	200 €	-12 800 €
Dégrèvement taxe GEMAPI	50 000 €	
Taxe GEMAPI		5 000 €
Indemnités contentieux travaux digues		1 987 000 €
Provision pour contentieux	1 987 000 €	
TOTAL	2 037 200 €	2 037 200 €

Le retard sur le planning prévisionnel des travaux de réhabilitation de la digue de Fouchy se traduit par une diminution de **2 411 900 €** du produit des subventions à recevoir en 2019. Pour cette même raison, la recette attendue du FCTVA est réduite de **1 000 000 €**. Pour pallier à cette baisse temporaire de recette, un emprunt de préfinancement estimé à **3 469 900 €** sera contracté en fin d'année en fonction des réalisations effectives de travaux. Il sera remboursé dès l'encaissement des aides financières allouées.

La recette nouvelle de fonctionnement de **1 987 000 €** correspond à l'indemnité fixée par le tribunal administratif à l'encontre de l'entreprise maître d'œuvre de précédents travaux de réhabilitation de digues. Cette décision de justice étant susceptible d'appel, une provision d'égal montant est donc constituée dans l'attente du résultat de ce recours.

I- BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE CUPIGNY :

ZONE ACTIVITES DE CUPIGNY	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Aménagement	-600 000 €	
Cessions de terrains		-180 500 €
Subventions		-162 500 €
Emprunt de préfinancement		-257 000 €
TOTAL	-600 000 €	-600 000 €

Les travaux d'aménagement de la zone d'activités économiques de Cupigny à Creney ayant pris du retard, les crédits de dépenses et de recettes du budget annexe sont réduits de **600 000 €**.

J- BUDGET ANNEXE GARE ROUTIERE :

GARE ROUTIERE	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Aménagement	37 000 €	
FONCTIONNEMENT		
Charges de fonctionnement du service	34 365 €	
Redevances		11 510 €
Versement transport		59 855 €
TOTAL	71 365 €	71 365 €

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Troyes Champagne Métropole assure désormais la gestion du service « gare routière » qui a été transféré par la Région depuis le 1^{er} septembre 2019. Le budget prévisionnel pour la fin de l'exercice comprend une dotation de **37 000 €** pour l'aménagement d'un local situé au pôle d'échange de la gare et une estimation de **34 365 €** des charges d'exploitation du service. Le budget est équilibré par un produit de **11 510 €** provenant des redevances d'utilisation de l'équipement versées par les transporteurs et par **59 855 €** de Versement Transport.

K- BUDGET ANNEXE LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT :

LOCATION MOYENS DE TRANSPORT	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Travaux d'aménagement	42 100 €	22 000 €
Equipement	25 000 €	
FONCTIONNEMENT		
Charges de fonctionnement du service	11 439 €	
Versement transport		56 539 €
TOTAL	78 539 €	78 539 €

Les propositions formulées pour ce nouveau budget annexe dont l'activité est également liée au pôle d'échange de la gare, sont équilibrées à hauteur de **78 539 €**.

Les dépenses comprennent l'aménagement du local pour **42 100 €**, l'acquisition de vélos pour **25 000 €** et les charges de fonctionnement du service estimés à **11 439 €**.

Le financement du service est assuré par une subvention de **22 000 €** allouée au titre des équipements et une affectation du versement transport d'un montant de **56 539 €**.

2° - MOUVEMENTS COMPTABLES :

Globalement équilibrés en dépenses et en recettes à la valeur de - 1 355 393,28 €, les mouvements comptables n'ont donc pas d'incidence financière sur cette décision modificative. Sont regroupés dans cette rubrique les opérations d'ordre budgétaires, les virements de crédits de chapitre à chapitre et les virements de section à section correspondant à l'autofinancement prévisionnel des investissements. L'ensemble de ces ajustements proposés dans les différents budgets communautaires figure en détail dans les tableaux récapitulatifs joints en annexe 1.

Décision :

Au terme de cet exposé, il vous est donc proposé :

- **D'ADOPTER sous forme de décision modificative, l'ensemble de ces propositions venant compléter en dépenses et en recettes les crédits de l'exercice 2019 ouverts au budget principal et aux budgets annexes communautaires. (la liste complète de ces dotations est jointe en annexe 1 du présent rapport) ;**
- **DE MODIFIER et D'ACTUALISER en conséquence les autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements des opérations gérées selon cette procédure budgétaire, dont la liste détaillée est jointe en annexe 2 à la présente délibération ;**
- **DE FIXER, à compter de l'exercice 2019, les durées d'amortissement des immobilisations pour l'ensemble des budgets communautaires selon le tableau récapitulatif figurant en annexe 3 ;**
- **DE REPENDRE la provision pour risque d'impayé d'un montant de 7 809,01 €, intégrée au budget principal lors de la dissolution du Syndicat Mixte de Gestion du Gymnase Intercommunal de Bouilly en 2017, cette provision étant désormais sans objet ;**
- **DE REPENDRE la provision pour risque d'impayé d'un montant de 8 622,15 € constituée par la Communauté de Communes de Bouilly Mogne Aumont et intégrée depuis la fusion au budget annexe Elimination des déchets, cette provision étant désormais sans objet ;**
- **DE CONSTITUER une provision pour risque lié à un contentieux d'un montant de 1 987 000 € sur le budget annexe GEMAPI ;**
- **D'APPROUVER la création d'un budget annexe eau potable au 1^{er} janvier 2020 en application de la loi n°2015-99 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;**
- **D'ASSUJETTIR au régime fiscal de la TVA, l'activité de ce budget en application des dispositions de l'article 256 B du Code Général des Impôts.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

II- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

1° ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE FORMATION HYBRIDE (ENTRE L'UTT ET TROYES AUBE FORMATION Y-SCHOOLS) DE TYPE BACHELOR INTERNATIONAL INGENIEUR/MANAGEUR

Annexes : budget prévisionnel (annexe 1) - convention financière (annexe 2)

Le développement international des établissements d'Enseignement Supérieur de l'agglomération passe par le développement d'accords avec des établissements étrangers pour favoriser l'échange d'étudiants. Ces accords permettent le développement de doubles-diplômes internationaux, de formations délocalisées et de collaborations en recherche.

A l'heure actuelle, l'évolution de ces accords internationaux est freinée par une insuffisance d'offres de formations diplômantes entièrement délivrées en langue anglaise, permettant d'attirer des étudiants étrangers anglophones au sein de nos formations.

Or, la Commission Européenne encourage la constitution d'alliances internationales. C'est en ce sens que l'Université de Technologie de Troyes (UTT) a répondu à l'appel à projet européen avec son projet E.U.T + (Confédération Université de technologie Européenne) qui regroupait les universités de : Technical University of Sofia (Bulgarie), Hochschule Darmstadt, University of Applied Sciences (Allemagne), Technological University Dublin (Irlande), Rīgas Tehniskā universitāte (Lettonie), Universitatea Tehnică din Cluj-Napoca (Roumanie) et Universitat Politècnica de València (Espagne).

Il est ainsi essentiel d'attirer davantage d'étudiants d'établissements partenaires et de « free movers » (étudiants partant faire leurs études à l'étranger) dans les établissements de l'Agglomération tout en développant les formations répondant aux besoins à moyen et long termes des entreprises.

Aussi, l'UTT et la South Champagne Business School (SCBS) de Troyes Aube Formation (Y-Schools) s'associent et proposent le développement de formations hybrides et diplômantes en langue anglaise, de niveau Bachelor International dans le domaine des nouvelles technologies.

Ces programmes de bachelors, organisés en 4 ans, viseraient à fournir un socle de compétences techniques et managériales dans le domaine du management des nouvelles technologies. Ils incluront une spécialisation dans le domaine et des stages en entreprise.

Ces Bachelors se veulent ainsi complémentaires aux offres de formation existantes (Licence, Ingénieur et Master) et adaptés à un public international tout en étant en phase avec les besoins de recrutement des grands groupes internationaux et locaux dans leur développement à l'international.

Pour faire face à la 4^{ème} révolution industrielle, la transformation digitale, environnementale et énergétique qui bouleversent les modèles économiques, les chaînes de valeur, l'environnement concurrentiel, les organisations et leur fonctionnement, les métiers, les modes de travail et de collaboration, la vie quotidienne des salariés, il s'agira de créer et mettre en place des offres de formation pour des profils de collaborateurs internationaux.

Ces collaborateurs internationaux seraient formés aux méthodes françaises pour le développement de leurs projets internationaux, d'innovation, de l'optimisation des processus ou encore de la productivité,

Cela permettra également de renforcer la visibilité internationale des établissements du territoire de Troyes Champagne Métropole et de leur formation afin d'attirer des étudiants étrangers souhaitant suivre tout ou partie de leurs études en France.

Il convient de noter que la France accueillait 245 000 étudiants étrangers en 2016 (4^{ème} place mondiale). Depuis, elle s'est faite dépasser par l'Allemagne, la Russie et le Canada (Source : les échos du 26 mars 2019). En effet, selon l'étude annuelle de Campus France « *L'attractivité de la France s'affaiblit* » du fait du recul de la mobilité Erasmus (-4% en 2011 et 2016), du manque d'enseignements en anglais et des difficultés de logements.

Dans le cadre de ce projet visant à bénéficier de la dynamique nationale, Y-Schools, porteur du projet et l'UTT (qui regroupent à eux deux 1 365 des 1450 étudiants étrangers de l'année 2018-2019) mettent en commun leurs moyens humains et techniques déjà existants (détail dans la convention en annexe).

L'objectif principal est de proposer une formation double diplômante de type Ingénieur et Manager, au niveau Bachelor International (Bac +4) selon le calendrier suivant :

En phase 1, réalisation d'une étude de marché pour :

- Identifier les besoins des entreprises cibles et en particulier ceux des grands groupes internationaux (marché aval), (besoins sous 5 à 10 ans) ;
- Identifier les besoins des étudiants internationaux / France (marché amont)
⇒ Identifier la cible ou des cibles ;
- Identifier le positionnement idoine en termes
 - de focalisation (nouvelles technologie, transformation digitale, etc.
 - de format (BAC+3 ; +4 ; voire +5).

Durant cette étude, les rencontres avec les entreprises et les établissements internationaux seront multipliées en vue de développer des partenariats.

En phase 2, il s'agira de statuer sur la pertinence du projet et la création du programme Bachelor.

Dans le cas du lancement de la formation, celle-ci pourra ainsi :

- contribuer au développement de l'attractivité et de la visibilité internationale de l'Association des Etablissements Champardennais,
- développer la mobilité internationale entrante et sortante des étudiants des établissements,
- développer le nombre d'étudiants « free-movers » sur les campus troyens,
- développer l'ancrage international par de nouveaux partenariats académiques étrangers,
- attirer des talents et les retenir dans le Grand Est,
- accompagner les entreprises de la région dans la transformation digitale de leur organisation.

Pour ce projet, Y-Schools sollicite donc une participation financière de Troyes Champagne Métropole de 30 000 €, sur un budget total de 60 000 €, selon le budget prévisionnel annexé au présent rapport.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019

2° LES CORDEES DE LA REUSSITE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A TROYES AUBE FORMATION (Y-SCHOOLS) ET A L'UTT POUR L'ANNEE SCOLAIRE UNIVERSITAIRE 2019-2020

Annexes : budgets prévisionnels de Troyes Aube Formation (Y-Schools) (annexe 3) et de l'UTT (annexe 4)

Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, Troyes Champagne Métropole s'attache à contribuer à l'égalité des chances des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville depuis plusieurs années. Cette orientation est affirmée comme une priorité dans le cadre du contrat de ville signé en 2015.

Les « Cordées de la réussite » désignent les partenariats conclus entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou des lycées avec classes préparatoires dénommés « têtes de cordées », et des collèges ou lycées s'inscrivant dans la démarche, nommés « établissements sources ».

L'objectif de la cordée est de proposer des actions innovantes pour accroître l'ambition scolaire des jeunes des quartiers prioritaires de la ville, les sensibiliser aux diverses possibilités d'orientation et découvrir des milieux professionnels variés.

Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, 2 établissements d'enseignement supérieur ont été désignés « tête de cordée » :

- Troyes Aube Formation - Y Schools – Troyes
- Université de Technologie de Troyes – UTT

1/ Cordées de la réussite Troyes Aube Formation - Y Schools

Cet établissement d'enseignement supérieur a été désigné tête de cordée pour 3 lycées troyens et un lycée chaumontais :

- Marie de Champagne à Troyes (filiales générale et professionnelle),
- Chrestien de Troyes à Troyes (filiale générale)
- Gabriel Voisin à Troyes (filiales générale et professionnelle)
- Lycée Edmé Bouchardon à Chaumont (filiales générale et professionnelle)

Bilan de l'année scolaire 2018 – 2019 :

- Le budget réalisé s'élève à 38 063 € pour une demande de soutien à hauteur de 4 000 € et pour une subvention accordée de 3 500 € soit 9.2 % du budget total,
- 47 lycéens troyens (+ 16 lycéens du lycée Bouchardon de Chaumont) se sont inscrits dans cette démarche (dont 55% de filles) ; 46 % d'entre eux étaient issus des quartiers prioritaires de la ville,
- 15 étudiants tuteurs se sont engagés à les accompagner,
- Les activités proposées : participation aux entretiens d'excellence, organisation d'ateliers d'orientation avec un coaching individualisé, participation à un concert de jazz au théâtre, visite du château de Versailles, organisation de 3 ateliers théâtre.

Orientations 2019-2020 :

- Augmentation du nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville pour atteindre 60 % ;
- Evolution de la démarche globale dans une logique de projet pédagogique (création et montage d'une pièce de théâtre) afin de favoriser une implication des élèves tout au long de l'année ;

- Intégration dans le planning annuel de visites d'entreprises dès la fin septembre.

Troyes Champagne Métropole est sollicité pour contribuer au fonctionnement de cette action à hauteur de 4 000 € sur un coût total estimé de 39 908 € soit 10,02 % du budget prévisionnel (représentant une demande stable par rapport à l'année passée).

Une demande de commencement anticipé a été accordée à compter du 02 septembre 2019.

Le plan de financement de l'action est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Total des charges directes	39 908 €	Etat	9 500 €
		Education Nationale	5 500 €
		Région	4 500 €
		Communauté d'agglomération de Chaumont Bassin Nogentais	2 000 €
		Troyes Champagne Métropole	4 000 €
		Ressources propres affectées au projet	5 985 €
		Contributions volontaires	8 423 €
TOTAL	39 908 €	TOTAL	39 908 €

2/ Cordée de la réussite de l'Université de technologie de Troyes (UTT)

L'UTT est tête de cordée pour les collèges suivants :

- Brossolette et Camus classés en Réseau d'Education Prioritaire + (REP+) sur le secteur de La Chapelle Saint-Luc
- Marie Curie et Pithou classés en REP sur le secteur de la Ville de Troyes.

Bilan de l'année scolaire 2018 – 2019 :

- Le budget réalisé s'élève à 37 500 € pour une demande de soutien à hauteur de 4 000 € et une subvention accordée de 4 000 € soit 10,67 % du budget total,
- 123 collégiens se sont inscrits (dont 53 % de filles) ; 60% d'entre eux étaient issus des quartiers prioritaires de la ville,
- 42 étudiants tuteurs se sont engagés à les accompagner,
- Les activités proposées : organisation d'ateliers (médiat, théâtre, simulateur de vol, robotique, prothèse de main myoélectrique, développement durable, nanotechnologie...), participation à un concours d'innovation, mise en place d'un questionnaire d'évaluation à destination des jeunes.

Perspectives 2019-2020 :

- Ouverture de la cordée à un 5^{ème} collège ; l'établissement « Les Jacobins » de la Ville de Troyes classé en REP (le taux de réussite au Diplôme National du brevet (DNB) 2018 est de 75,5 % contre un taux national de 87,1 %) ;
- Organisation d'ateliers : théâtre, court métrage, interculturalité, participation à l'organisation d'une fête des sciences dans un quartier défavorisé au

Maroc (conception d'ateliers, correspondance avec les jeunes marocains), à robotique, initiation à la sécurité, fabrication d'un électrolyseur ;

- Participation à un concours interne d'innovation organisé par les étudiants.

Pour l'année 2019-2020, l'UTT sollicite une subvention de 5 500 € pour un budget prévisionnel de 59 500 € tel que présenté dans le budget prévisionnel figurant en annexe du présent rapport soit 9.24 % du budget total représentant une demande stable par rapport à l'année passée

Une demande de commencement anticipé a été accordée à compter du 02 septembre 2019.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Total des charges directes	59 500 €	Etat	20 000 €
		Education Nationale	8 000 €
		Région	5 000 €
		Département	4 000 €
		Autres établissements publics	10 000 €
		Troyes Champagne Métropole	5 500 €
		Contributions volontaires	7 000 €
TOTAL	59 500 €	TOTAL	59 500 €

Compte tenu des crédits inscrits au budget primitif 2019 (chapitre 65), il est proposé de répondre aux demandes formulées par les deux têtes de cordée pour l'année scolaire 2019-2020 à hauteur de 3 500 € pour Troyes Aube Formation - Y Schools et de 5 000 € pour l'UTT.

3° PARCOURS D'EXCELLENCE - PROGRAMME EGALITE DES CHANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UTT POUR L'ANNEE SCOLAIRE/UNIVERSITAIRE 2019-2020

Annexe : budget prévisionnel (Annexe 5)

Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, Troyes Champagne Métropole s'attache à contribuer à l'égalité des chances des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville depuis plusieurs années. Cette orientation est affirmée comme une priorité dans le cadre du contrat de ville signé en 2015.

A ce titre Troyes Champagne Métropole accompagne financièrement l'Université de Technologie de Troyes (UTT) dans le pilotage des cordées de la réussite pour les élèves de collège. Afin de poursuivre cet accompagnement l'UTT a mis en place un programme nommé « Parcours d'excellence » permettant aux jeunes de la cordée passés en classe de 2nde d'intégrer le programme.

L'Université s'appuie depuis 2018 sur la méthodologie proposée par la fondation Paris Dauphine consistant à accompagner les lycéens volontaires sur des périodes extrascolaires et dans l'objectif de renforcer les compétences transversales et permettre aux jeunes d'acquérir ou de progresser en méthodologie de projet.

Le parcours ouvre les possibilités aux élèves d'intégrer l'UTT ou d'autres établissements sélectifs après le lycée (sélection des dossiers à 15 de moyenne et plus).

L'accompagnement est proposé de la 2nde à la terminale permettant ainsi de faire progresser la moyenne des élèves et d'ouvrir aux élèves, ayant une moyenne comprise entre 14 et 15, la possibilité de voir étudier leur dossier par la prise en compte de leur volonté et capacité à investir leur projet de poursuite d'études.

Ainsi l'UTT se propose d'accompagner les lycéens de la seconde à la terminale notamment par :

- un stage d'une semaine en juillet pour des élèves de 2nde afin de renforcer les compétences transverses (culture générale, communication écrite et orale, anglais, ...) via du tutorat enseignant (cours le matin sur des compétences transverses),
- la création d'un mini projet pour développer le goût des sciences et des compétences technologiques (informatique, électronique, chimie, ...) via du tutorat étudiant organisé chaque après-midi,
- un programme de tutorat en 1^{ère} et Terminale avec des cours dispensés par des enseignants de lycées et du supérieur aidant les jeunes à doper leurs moyennes afin d'obtenir leur vœu sur « Parcours Sup »,
- des visites d'entreprises et d'établissements d'enseignement supérieur pour découvrir les métiers et les formations proposées notamment sur le territoire.

Bilan de l'année scolaire 2018 – 2019 :

- Budget : 57 000 € avec une participation de Troyes Champagne Métropole à hauteur de 8 169 € ;
- Un partenariat réussit avec le lycée Edouard Herriot grâce à la volonté de sa proviseure ;
- Point de vigilance : difficulté à convaincre d'autres chefs d'établissement d'entrer dans le dispositif et donc difficulté à établir un travail de ciblage des élèves issus de QPV ;
- Stage de seconde : parmi les 16 lycéens (dont 7 filles), 2 venaient de Chrestien de Troyes (dont 1 élève issu de la Cordée) ;
- Concernant le tutorat enseignant pour les 1^{ère} et Terminale, 12 h de cours dispensées par des enseignants de l'UTT au sein du lycée Herriot le mercredi après-midi de 13 h30 à 15 h 30 pour 20 élèves ;
- Poursuite d'études : sur 5 candidatures UTT reçues dans le cadre du programme, 3 ont été acceptées dont une jeune fille qui, en février, malgré ses 18 de moyenne, n'envisageait pas de postuler pour une filière sélective et pensait partir à Reims pour des études universitaires. Sa visite aux portes ouvertes de l'UTT a donc été déterminante dans le choix opéré. Un autre élève de lycée E. Herriot qui a suivi ce programme a ainsi pu accéder à des formations d'excellence à Paris Dauphine malgré une moyenne de 15 contre une moyenne de 16,5 normalement exigée.

Orientations 2019-2020 :

- Convaincre de nouveaux chefs d'établissement de l'agglomération troyenne d'adhérer au programme ; sachant que le financement négocié avec la Fondation Paris Dauphine est pour 5 lycées, si aucun établissement troyen ne répondait à cette proposition, l'UTT sera alors contraint de se tourner vers d'autres établissements en dehors de l'agglomération ;
- Lancement d'une campagne de mécénat via la Fondation UTT pour pouvoir lever des fonds privés et ainsi financer tous les lycées qui souhaiteraient rejoindre le programme ;
- Organisation de visites d'entreprises pour faire découvrir aux jeunes les métiers d'avenir.

Troyes Champagne Métropole est sollicité pour contribuer au fonctionnement de cette action à hauteur de 8 000 € sur un coût total estimé de 50 000 € soit 16 % du budget prévisionnel.

Une demande de commencement anticipé a été accordée à compter du 02 septembre 2019.

Plan de financement de l'action présenté par l'UTT :

DEPENSES		RECETTES	
Total des charges directes	50 000 €	Etat	8 000 €
		Education Nationale	5 000 €
		Région	10 000 €
		Département	4 000 €
		Troyes Champagne Métropole	8 000 €
		Ressources propres affectées au projet	8 000 €
		Contributions volontaires	7 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Suite aux résultats mitigés de l'année 2018-2019, il est néanmoins proposé de soutenir dans sa deuxième phase, l'expérimentation à hauteur de 4 000 € soit 8% du budget prévisionnel afin de poursuivre la dynamique impulsée par l'UTT. Le financement d'une troisième année dépendra des résultats probants obtenus sur la mobilisation des jeunes issus des QPV à hauteur d'au moins 60 %, comme indiqué dans le projet de l'UTT.

4° ASSOCIATION AUBOISE DES TRUFFES D'AUTOMNE ET ASSOCIATION CAP'C

Annexes : convention d'attribution de subvention à l'Association Auboise des Truffes d'Automne (annexe 6) - budget prévisionnel (annexe 7) - convention d'attribution de subvention à l'association Cap'C (annexe 8) – budget prévisionnel (annexe 9)

La gastronomie est indissociable de la qualité de vie dans l'Aube et constitue un atout touristique majeur de Troyes La Champagne. En ce sens, les producteurs se mobilisent pour promouvoir les produits les plus emblématiques de leur terroir, tels que le champagne auboise (dont celui de l'AOC Montgueux) mais également des produits naturels, moins connus mais tout aussi nobles, comme la truffe de l'Aube.

Pour valoriser ces spécialités locales, des associations regroupant des producteurs organisent des événements à Troyes dans le but de porter à la connaissance d'un public large, la qualité et la diversité de cette offre. Ces événements mettent en lumière les producteurs et artisans de notre territoire en proposant des animations autour des savoir-faire, en mettant en scène les produits par des dégustations, des accords mets-vins, des démonstrations et des conférences.

C'est en ce sens que l'Association Auboise des Truffes d'automne organise le 30 novembre 2019, le premier marché haut de gamme de la truffe auboise à Troyes. Cet événement ouvert au public doit favoriser la découverte de la culture de la truffe. Des mets préparés par des chefs auboises sont proposés à la dégustation, des conférences et la vente de produits locaux agrémenteront l'événement. Le

rayonnement de cette manifestation dépassera les frontières de l'Aube en accueillant touristes et public averti.

L'Association Aube des Truffes d'automne, par cette initiative, renforce et valorise les valeurs portées par la marque touristique Troyes La Champagne, à savoir la convivialité, l'accueil et le partage.

Aussi, il est proposé d'apporter un soutien financier de 1 000 € à l'Association Aube des Truffes d'automne pour l'organisation de son premier marché aux truffes, le 30 novembre 2019, au cœur de la Ville de Troyes. Le budget global de la manifestation s'élève à 2 756 € (budget détaillé en annexe).

Dans le même esprit, l'Association CAP'C programme depuis 10 ans le Champagne Day, un événement attendu du grand public. Cap'C a pour ambition cette année d'étendre l'événement sur plusieurs jours, du 15 au 19 octobre 2019. Des animations mettant en avant les AOC Champagne de l'Aube (dont celui de Montgueux) se dérouleront à Troyes. Des commerçants et restaurateurs sont associés à cet événement. L'association Cap'C mettra en place une communication adaptée pour promouvoir l'événement localement, mais aussi le relayer nationalement et internationalement, sur des supports média numériques avec le #champagneday. La marque touristique Troyes La Champagne sera référencée comme partenaire de l'événement sur les supports de la manifestation.

Aussi, il est proposé d'apporter un soutien financier de 2 000 € à l'Association CAP 'C pour l'organisation de son dixième « Champagne Day » du 15 au 19 octobre 2019 à Troyes. Le budget global de la manifestation s'élève à 51 719,31 € (budget détaillé en annexe).

Les crédits sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65. Cette dépense est financée par le produit de la Taxe de Séjour.

5° DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ TERRITORIAL AUBE/Haute MARNE DE BASKET-BALL

Annexe : convention (annexe 10)

Troyes Champagne Métropole a été sollicité par le Comité Territorial Aube/Haute Marne de Basket Ball pour le projet suivant :

4^{ème} Pré-Open de Ligue Féminine Professionnelle de Basket-Ball (Just One Life Pro Cup), les 21 et 22 septembre 2019 à Saint-Julien-les-Villas, au Gymnase Fernand Ganne.

Afin de poursuivre le développement et la promotion de la pratique du Basket-Ball féminin, axe prioritaire du Comité Territorial Aube/Haute Marne de Basket Ball et des instances régionales, dont l'objectif principal est de contribuer au développement du nombre de licenciées féminines dans l'Aube, le Comité Territorial Aube/Haute Marne de Basket Ball, avec le soutien de la Fédération Française de Basket-Ball a organisé le 4^{ème} Pré-Open de Ligue Féminine Professionnelle de Basket-Ball (Just One Life Pro Cup).

Cette compétition sportive de haut-niveau était la dernière préparation des équipes professionnelles féminines françaises une semaine avant l'Open féminin à Paris, date du lancement du championnat de la saison 2019/2020. Elle a opposé quatre des six meilleures équipes françaises de la saison 2018/2019, comprenant plusieurs joueuses

internationales : Lyon-Villeurbanne (Champion de France 2019), Charleville Mézières (finaliste de la Coupe de France 2019), Villeneuve d'Ascq et Saint Amand les Eaux.

Ce tournoi, dont les éditions précédentes furent une réussite, s'est disputé en quatre matchs sur deux jours. Cet évènement sportif s'inscrit dans le calendrier des compétitions d'avant-saison sur le territoire de l'Agglomération troyenne.

Dans le même temps, dans le cadre du Contrat de Ville et du programme « Mairaines de cœur » de la Ligue Féminine de Basket Professionnelle, une action sociale a été organisée avec les entraîneurs et les joueuses présentes.

Le Comité Territorial Aube/Haute Marne de Basket Ball sollicite Troyes Champagne Métropole pour une aide à hauteur de 15 000 € sur un budget prévisionnel de 97 654 €.

Le plan de financement prévisionnel de cet évènement est annexé au présent rapport.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2019.

6° CLUBS SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU – MODIFICATION DES IMPUTATIONS COMPTABLES

Par délibérations n°47 et 48 du 12 juillet 2019, le Conseil communautaire a approuvé l'octroi de subventions à quatre associations sportives de haut niveau, à savoir Sainte-Savine Basket, Sainte Maure Handball, Association ESTAC et Rosières Handball ainsi qu'à la SASP ESTAC.

En application des articles R.113-1 et suivants du code du sport, il convient de revoir la répartition comptable entre les versements relevant du chapitre 65 (subventions) et ceux relevant du chapitre 011 (prestations) étant entendu que les montants totaux restent inchangés pour chaque entité.

Considérant que lesdites subventions ont été approuvées par délibération n°04 du 18 mars 2019, il convient d'une part d'abroger les délibérations n°47 et 48 du 12 juillet 2019 et de compléter le versement des subventions au chapitre 65 telles que prévues dans la délibération n°04 du 18 mars 2019 comme suit :

- o Association Sainte Maure Handball : + 500 € (montant total de la subvention : 39 083 €),
- o Association ESTAC : + 7 718 € (montant total de la subvention : 500 160 €),
- o Rosières Handball : + 5 675 € (montant total de la subvention : 9 675 €);

7° SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ALLOUEES A LA TCAT POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS ET LA COMPENSATION DES REDUCTIONS TARIFAIRES

Une participation financière complémentaire de **254 000 €** est allouée à la TCAT au titre de l'année 2019. Cette participation intègre une subvention d'exploitation d'un montant de **199 000 €** et une subvention pour la compensation financière des réductions tarifaires fixée à **45 000 €**.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'OCTROYER :**
 - une subvention de 30 000 € à Troyes Aube Formation pour le lancement de l'étude de faisabilité (point 1) ;
 - une subvention de 3 500 € à Troyes Aube Formation, dans le cadre du dispositif des Cordées de la Réussite pour l'année scolaire 2019 – 2020 (point 2);
 - une subvention de 5 000 € à l'UTT dans le cadre du dispositif des Cordées de la Réussite pour l'année scolaire 2019 – 2020 (point 2) ;
 - une subvention de 4 000 € à l'UTT, dans le cadre du dispositif Programme Egalité des Chances pour l'année scolaire 2019 – 2020 (point 3) ;
 - une subvention de 1 000 € à l'Association Auboise des Truffes d'Automne pour l'organisation de son premier marché aux truffes d'automne à Troyes, le 30 novembre 2019 (point 4) ;
 - une subvention de 2 000 € à l'Association CAP'C pour l'organisation de son dixième « Champagne Day », du 15 au 19 octobre 2019 à Troyes (point 4) ;
 - une subvention de 15 000 € au Comité Territorial Aube/Haute Marne de Basket Ball pour l'organisation de l'évènement décrit ci-dessus (point 5) ;
- **D'ABROGER** les délibérations n°47 et 48 du 11 juillet 2019 (point 6) ;
- **DE COMPLETER** le versement des subventions au chapitre 65 telles que prévues dans la délibération n°04 du 18 mars 2019 (point 6) comme suit :
 - Association Sainte Maure Handball : + 500€ ;
 - Association ESTAC : + 7 718€ ;
 - Rosières Handball : + 5 675€ ;
- **D'ATTRIBUER** à l'établissement public TCAT, une participation financière complémentaire de 254 000 € au titre de l'année 2019 (point 7), répartie entre la subvention pour l'exploitation du réseau de transports urbains d'un montant de 199 000 € et la subvention pour compensation financière des réductions tarifaires fixée à 45 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier se rapportant à ces dossiers.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

ANNEXES DECISION MODIFICATIVE N°1

**EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Annexe 1

RECAPITULATION GENERALE

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	-2 916 336,00 €	-2 916 336,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	-422 449,30 €	-422 449,30 €
TOTAL GENERAL	-3 338 785,30 €	-3 338 785,30 €

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	364 000,00 €	364 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	1 356 000,00 €	1 356 000,00 €
TOTAL GENERAL	1 720 000,00 €	1 720 000,00 €

BUDGET ANNEXE PARC DU GRAND TROYES	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	426 000,00 €	426 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	-174 000,00 €	-174 000,00 €
TOTAL GENERAL	252 000,00 €	252 000,00 €

BUDGET ANNEXE ELIMINATION DES DECHETS	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	288 370,00 €	288 370,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	243 825,00 €	243 825,00 €
TOTAL GENERAL	532 195,00 €	532 195,00 €

BUDGET ANNEXE STADE DE L'AUBE	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	-57 500,00 €	-57 500,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	-12 500,00 €	-12 500,00 €
TOTAL GENERAL	-70 000,00 €	-70 000,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1

BUDGET ANNEXE PARC DES EXPOSITIONS	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	-10 000,00 €	-10 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	-10 000,00 €	-10 000,00 €

BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	-31 770,00 €	-31 770,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	19 600,00 €	19 600,00 €
TOTAL GENERAL	-12 170,00 €	-12 170,00 €

BUDGET ANNEXE BATIMENTS ESC	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	0,00 €	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE RESEAUX CHAUFFAGE URBAIN	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	0,00 €	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	-25 000,00 €	-25 000,00 €
TOTAL GENERAL	-25 000,00 €	-25 000,00 €

BUDGET ANNEXE MARPA	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	0,00 €	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1

BUDGET ANNEXE ZAC LA HAIE DES FOURCHES	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	0,00 €	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	-1 421 968,98 €	-1 421 968,98 €
TOTAL GENERAL	-1 421 968,98 €	-1 421 968,98 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	2 037 200,00 €	2 037 200,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	-58 000,00 €	-58 000,00 €
TOTAL GENERAL	1 979 200,00 €	1 979 200,00 €

BUDGET ANNEXE ZAC DE CUPIGNY	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	-600 000,00 €	-600 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	-943 000,00 €	-943 000,00 €
TOTAL GENERAL	-1 543 000,00 €	-1 543 000,00 €

BUDGET ANNEXE GARE ROUTIERE	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	71 365,00 €	71 365,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	37 000,00 €	37 000,00 €
TOTAL GENERAL	108 365,00 €	108 365,00 €

BUDGET ANNEXE LOCATION MOYENS TRANSPORT	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS NOUVELLES	78 539,00 €	78 539,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS	45 100,00 €	45 100,00 €
TOTAL GENERAL	123 639,00 €	123 639,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRINCIPAL
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
ENVIRONNEMENT				
026	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-100 000,00 €	
MOBILITE				
816	204183	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	-280 000,00 €	
821	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		-498 421,00 €
821	1312	REGIONS		-135 000,00 €
821	1313	DEPARTEMENTS		-135 000,00 €
TOURISME				
95	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	-14 690,00 €	
ECONOMIE - EMPLOI - NOUVELLES TECHNOLOGIES				
816	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-123 684,00 €	
90	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	-295 000,00 €	
FINANCEMENTS STRUCTURANTS - HABITAT				
70	1321	ÉTAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		-50 000,00 €
824	1311	ÉTAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		-1 817 000,00 €
824	2111	TERRAINS NUS	-1 432 000,00 €	
01	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-28 009,00 €
RENOUVELLEMENT URBAIN				
824	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	-560 000,00 €	
824	1328	AUTRES		-8 612,00 €
824	2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-93 915,00 €	
824	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-114 660,00 €	
SPORTS				
414	2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-387 000,00 €	
411	2313	CONSTRUCTIONS	-120 000,00 €	
PROGRAMME D'EMPRUNTS				
01	1641	EMPRUNTS EN EUROS	288 888,00 €	
FINANCEMENT GLOBALISE DES INVESTISSEMENTS				
01	10222	F.C.T.V.A.		-487 569,70 €
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT			-3 232 061,00 €	-3 159 611,70 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRINCIPAL

PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOIRIE				
822	615231	VOIRIES	100 000,00 €	
MOBILITE				
815	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	199 000,00 €	
815	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-720 000,00 €	
815	7472	REGIONS		-720 000,00 €
815	7342	VERSEMENT DE TRANSPORT		126 488,00 €
CULTURE				
321	6161	MULTIRISQUES	2 050,00 €	
321	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	40 000,00 €	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
23	6161	MULTIRISQUES	1 000,00 €	
23	773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		40 000,00 €
23	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	30 000,00 €	
23	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	12 000,00 €	
SOLIDARITE PREVENTION ACCES AUX DROITS				
415	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	11 215,00 €	
815	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	45 000,00 €	
POLITIQUE DE LA VILLE				
824	6238	DIVERS	4 875,00 €	
PROXIMITE EN MILIEU RURAL				
511	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	2 650,00 €	
SPORTS				
40	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	16 900,00 €	
411	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	3 300,00 €	
415	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	4 359,00 €	
ADMINISTRATION GENERALE				
020	6161	MULTIRISQUES	4 100,00 €	
020	6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	226 300,00 €	
020	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.		294 000,00 €
020	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	33 827,00 €	
020	60621	COMBUSTIBLES	3 000,00 €	
020	6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	55 600,00 €	
023	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	35 541,00 €	
CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES				
01	739211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	205 008,00 €	
01	74832	ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE		152 000,00 €
01	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		350 787,70 €
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT			315 725,00 €	243 275,70 €
TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES			-2 916 336,00 €	-2 916 336,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRINCIPAL

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
816	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-2 640,00 €	
020	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	-2 000,00 €	
020	2184	MOBILIER	-2 000,00 €	
94	2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-4 000,00 €	
321	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-2 500,00 €	
321	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	8 400,00 €	
321	2316	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	-1 300,00 €	
815	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		2 016,00 €
815	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-59 500,00 €	
816	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-46 000,00 €	
824	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	140 000,00 €	
815	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	-50 000,00 €	
815	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	-80 000,00 €	
821	2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-17 250,00 €	
821	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		3 197,00 €
821	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	14 000,00 €	
821	2031	FRAIS D'ETUDES	-16 000,00 €	
821	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00 €	
821	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	300 000,00 €	
815	2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-30 000,00 €	
815	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	262 000,00 €	
821	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	-8 386,00 €	
821	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-90 000,00 €	
01	1641	EMPRUNTS EN EUROS	11 112,00 €	
816	204123	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	123 684,00 €	
90	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	-15 000,00 €	
90	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	20 000,00 €	
90	2031	FRAIS D'ETUDES	-20 000,00 €	
90	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-15 000,00 €	
23	2031	FRAIS D'ETUDES	-48 000,00 €	
23	2184	MOBILIER	-1 400,00 €	
23	2313	CONSTRUCTIONS	-80 000,00 €	
833	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-35 000,00 €	
832	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-5 000,00 €	
824	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	60 000,00 €	
824	2031	FRAIS D'ETUDES	114 660,00 €	
824	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-49 875,00 €	
824	1328	AUTRES	-6 591,00 €	9 584,00 €
824	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-34 667,00 €	
114	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-38 000,00 €	
114	2313	CONSTRUCTIONS	38 000,00 €	
95	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	-91 310,00 €	
95	2031	FRAIS D'ETUDES	-80 000,00 €	
822	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-70 000,00 €	
822	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-60 000,00 €	
64	1318	AUTRES		-320,00 €
64	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-1 000,00 €	
64	1318	AUTRES		-765,00 €
01	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-350 000,00 €	
01	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-6 712,00 €
01	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		-350 000,00 €
020	2184	MOBILIER	-2 712,00 €	
020	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	2 500,00 €	
511	2184	MOBILIER	-4 000,00 €	
511	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		-7 000,00 €
511	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-25 225,00 €	
01	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-72 449,30 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	-350 000,00 €	-422 449,30 €

**EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

BUDGET PRINCIPAL

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
020	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-345,00 €	
020	6226	HONORAIRES	-300,00 €	
824	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-320,00 €	
824	752	REVENUS DES IMMEUBLES		13 114,00 €
824	617	ETUDES ET RECHERCHES	-5 400,00 €	
70	6238	DIVERS	-360,00 €	
824	70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL		390,00 €
824	7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)		1 200,00 €
824	70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES		5 643,00 €
020	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	7 000,00 €	
020	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-3 000,00 €	
020	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	20 000,00 €	
020	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 090,00 €	
020	6226	HONORAIRES	16 000,00 €	
020	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-27 127,00 €	
020	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 300,00 €	
020	61551	MATERIEL ROULANT	3 600,00 €	
020	61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	500,00 €	
020	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	5 900,00 €	
020	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	30 173,00 €	
020	615221	BATIMENTS PUBLICS	40 000,00 €	
524	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	-4 000,00 €	
524	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-10 000,00 €	
524	615221	BATIMENTS PUBLICS	13 000,00 €	
524	6226	HONORAIRES	-1 500,00 €	
020	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	6 485,00 €	
94	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-1 000,00 €	
94	6238	DIVERS	-3 400,00 €	
023	70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES		1 863,00 €
023	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-440,00 €	
023	6238	DIVERS	-3 067,00 €	
023	6135	LOCATIONS MOBILIERES	300,00 €	
023	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	6 000,00 €	
023	6257	RECEPTIONS	7 800,00 €	
023	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	900,00 €	
321	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-1 100,00 €	
321	61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	-11 600,00 €	
321	6156	MAINTENANCE	-1 000,00 €	
321	6237	PUBLICATIONS	-1 900,00 €	
321	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	-1 000,00 €	
321	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-1 000,00 €	
815	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-5 000,00 €	
815	65732	REGIONS	-7 170,00 €	
815	6714	BOURSES ET PRIX	1 000,00 €	
815	74718	AUTRES		7 584,00 €
815	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-25 000,00 €	
815	7472	REGIONS		-20 000,00 €
821	615231	VOIRIES	70 000,00 €	
815	6226	HONORAIRES	-4 000,00 €	
815	6226	HONORAIRES	-50 000,00 €	
815	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-1 000,00 €	
815	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	-4 000,00 €	
815	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-15 000,00 €	
821	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-5 000,00 €	
815	73942	REVERS. SUR TAXE DE VERSEMENT DE TRANSPORT	-3 000,00 €	
815	7342	VERSEMENT DE TRANSPORT		4 205,00 €
815	748381	COMPENSAT.LIEE AU PREL.DU SEUIL DES PERS.ASSUJ. AU		3 840,00 €
01	66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	-25 000,00 €	

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET PRINCIPAL

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
01	6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	-10 000,00 €	
01	6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	15 000,00 €	
822	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	-12 400,00 €	
90	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-20 000,00 €	
90	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-10 000,00 €	
90	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-5 400,00 €	
90	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-76 894,00 €	
90	70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES		48 256,00 €
90	6226	HONORAIRES	-22 000,00 €	
91	6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	-11 700,00 €	
90	62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	44 400,00 €	
90	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	0,00 €	
90	61521	TERRAINS	-15 316,00 €	
90	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-600,00 €	
90	6238	DIVERS	-1 000,00 €	
90	6238	DIVERS	-10 000,00 €	
90	7472	REGIONS		-93 000,00 €
90	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-1 089,00 €	
90	60623	ALIMENTATION	-146,00 €	
90	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	-3 418,00 €	
90	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-1 651,00 €	
90	6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	-720,00 €	
90	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	-100,00 €	
23	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	16 000,00 €	
23	61521	TERRAINS	-9 000,00 €	
23	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-5 500,00 €	
23	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-3 300,00 €	
23	6238	DIVERS	-2 350,00 €	
23	6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	-1 000,00 €	
23	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	-500,00 €	
23	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-15 000,00 €	
23	65731	ETAT	-5 000,00 €	
23	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-6 700,00 €	
23	6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	-51 300,00 €	
23	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-9 000,00 €	
23	6238	DIVERS	-2 000,00 €	
23	6238	DIVERS	-1 300,00 €	
23	65731	ETAT	-12 000,00 €	
832	617	ETUDES ET RECHERCHES	-4 620,00 €	
832	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-7 000,00 €	
832	70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES		10 000,00 €
832	7478	AUTRES ORGANISMES		8 000,00 €
822	61521	TERRAINS	-23 760,00 €	
830	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	20 000,00 €	
03	65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	-4 500,00 €	
03	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-5 259,00 €	
110	6226	HONORAIRES	2 700,00 €	
522	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-4 900,00 €	
523	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-8 024,00 €	
512	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-3 392,00 €	
520	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-4 250,00 €	
522	65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	-3 755,00 €	
522	773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		3 700,00 €
523	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-4 000,00 €	
520	6238	DIVERS	-240,00 €	
520	74718	AUTRES		-3 000,00 €
522	74718	AUTRES		-286,00 €
415	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	146 100,00 €	

**EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

BUDGET PRINCIPAL

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
824	617	ETUDES ET RECHERCHES	21 145,00 €	
824	7478	AUTRES ORGANISMES		-25 874,00 €
824	7478	AUTRES ORGANISMES		-5 000,00 €
40	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	65 200,00 €	
415	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	42 341,00 €	
415	6135	LOCATIONS MOBILIERES	-855,00 €	
415	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	57 010,00 €	
415	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-100,00 €	
95	6226	HONORAIRES	-45 000,00 €	
95	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	45 000,00 €	
822	615231	VOIRIES	-4 000,00 €	
822	615231	VOIRIES	-130 000,00 €	
822	615231	VOIRIES	10 000,00 €	
822	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	0,00 €	
822	615231	VOIRIES	30 000,00 €	
421	62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	2 200,00 €	
64	7478	AUTRES ORGANISMES		-6 190,00 €
421	6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	-4 076,00 €	
01	739113	REVERSEMENTS CONVENTIONNELS DE FISCALITE	41 000,00 €	
01	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00 €	
01	73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION		-242 000,00 €
01	73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES		62 000,00 €
01	73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES		-25 000,00 €
01	73114	IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU		-60 000,00 €
01	73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC		70 183,00 €
01	74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE		14 213,00 €
01	74126	DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES		1 130,00 €
01	748313	DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.		1 000,00 €
01	74833	ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET		220 000,00 €
01	7817	REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS		7 810,00 €
020	7478	AUTRES ORGANISMES		-3 781,00 €
01	023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	-72 449,30 €	
TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT			-72 449,30 €	0,00 €
TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS			-422 449,30 €	-422 449,30 €
TOTAL GENERAL DM N°1 BUDGET PRINCIPAL			-3 338 785,30 €	-3 338 785,30 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT
PROPOSITIONS NOUVELLES

ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2111	TERRAINS NUS	2 000,00	
2313	CONSTRUCTIONS	210 000,00 €	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	97 000,00 €	210 000,00 €
	TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	309 000,00 €	210 000,00 €

ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	10 000,00 €	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 000,00 €	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		154 000,00 €
	TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	55 000,00 €	154 000,00 €

	TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	364 000,00 €	364 000,00 €
--	---	---------------------	---------------------

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		180 000,00 €
1068	AUTRES RESERVES	160 000,00 €	79 000,00 €
	TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	160 000,00 €	259 000,00 €

ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	180 000,00 €	
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 016 000,00 €	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 097 000,00 €
	TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	1 196 000,00 €	1 097 000,00 €

	TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	1 356 000,00 €	1 356 000,00 €
--	---	-----------------------	-----------------------

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 REGIE ASSAINISSEMENT	1 720 000,00 €	1 720 000,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE PARC DU GRAND TROYES
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	2764	CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PRI	1 200 000,00 €	
90	16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT		423 000,00 €
90	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		3 000,00 €
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	1 200 000,00 €	426 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	6015	TERRAINS A AMENAGER	280 000,00 €	
90	605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	-724 000,00 €	
90	65888	AUTRES	-330 000,00 €	
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	-774 000,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES			426 000,00 €	426 000,00 €
---	--	--	---------------------	---------------------

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	3355	TRAVAUX	-474 000,00 €	
90	3351	TERRAINS		300 000,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	-474 000,00 €	300 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS		-474 000,00 €
90	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	300 000,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	300 000,00 €	-474 000,00 €

TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS			-174 000,00 €	-174 000,00 €
---	--	--	----------------------	----------------------

			DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 PARC GRAND TROYES			252 000,00 €	252 000,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE ELIMINATION DES DECHETS
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
812	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		2 500,00 €
812	2111	TERRAINS NUS	-60 000,00	
812	2312	TERRAINS	304 325,00 €	
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	244 325,00 €	2 500,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
812	6161	PRIMES D'ASSURANCE	4 300,00 €	
812	65541	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	39 745,00 €	
812	70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES		9 744,00 €
812	70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES		4 006,00 €
812	7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.		240 000,00 €
812	7478	AUTRES ORGANISMES		23 495,00 €
812	7817	REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS		8 625,00 €
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	44 045,00 €	285 870,00 €

		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	288 370,00 €	288 370,00 €
--	--	---	---------------------	---------------------

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
01	198	NEUTRALISATIONS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	1 000,00 €	
812	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		242 825,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	1 000,00 €	242 825,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
01	7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS		1 000,00 €
812	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	242 825,00 €	
812	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPR.	-25 255,00 €	
812	65541	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	25 255,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	242 825,00 €	1 000,00 €

		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	243 825,00 €	243 825,00 €
--	--	---	---------------------	---------------------

		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL GENERAL DM N°1 ELIMINATION DES DECHETS	532 195,00 €	532 195,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE STADE DE L'AUBE
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
412	1641	EMPRUNTS EN EUROS		-57 500,00 €
412	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	-70 000,00 €	
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	-70 000,00 €	-57 500,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
412	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 500,00 €	
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	12 500,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	-57 500,00 €	-57 500,00 €

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
412	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		-12 500,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	0,00 €	-12 500,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
412	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-12 500,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	-12 500,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	-12 500,00 €	-12 500,00 €

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 STADE DE L'AUBE		-70 000,00 €	-70 000,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE PARC DES EXPOSITIONS
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
91	2317	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	-10 000,00 €	
91	1641	EMPRUNTS EN EUROS		-10 000,00 €
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	-10 000,00 €	-10 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	-10 000,00 €	-10 000,00 €

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
91	70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES		11 700,00 €
91	7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL		-11 700,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	0,00 €	0,00 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 PARC DES EXPOSITIONS	-10 000,00 €	-10 000,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	2031	FRAIS D'ETUDES	-8 000,00 €	
90	2313	CONSTRUCTIONS	-34 000,00 €	
90	1641	EMPRUNTS EN EUROS		-61 600,00 €
90	2132	IMMEUBLES DE RAPPORT		6 300,00 €
90	2313	CONSTRUCTIONS	12 830,00 €	
90	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		6 530,00 €
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	-29 170,00 €	-48 770,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	400,00 €	
90	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	-3 000,00 €	
90	70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES		9 000,00 €
90	752	REVENUS DES IMMEUBLES		8 000,00 €
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	-2 600,00 €	17 000,00 €
		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	-31 770,00 €	-31 770,00 €

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
412	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		19 600,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	0,00 €	19 600,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 600,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	19 600,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	19 600,00 €	19 600,00 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 HOTEL D'ENTREPRISES	-12 170,00 €	-12 170,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE BATIMENTS ESC
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	0,00 €	0,00 €

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
23	752	REVENUS DES IMMEUBLES		51 300,00 €
23	7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL		-51 300,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	0,00 €	0,00 €
--	--	---	---------------	---------------

		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL GENERAL DM N°1 BATIMENTS ESC	0,00 €
			0,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET RESEAUX CHAUFFAGE URBAIN
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	0,00 €	0,00 €

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-25 000,00 €
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-25 000,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	-25 000,00 €	-25 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-25 000,00 €	
	6226	HONORAIRES	25 000,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	-25 000,00 €	-25 000,00 €

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 RESEAU CHAUFFAGE URBAIN		-25 000,00 €	-25 000,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE MAISON ACCUEIL PERSONNES AGEES
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	0,00 €	0,00 €

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	-300,00 €	
	623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	600,00 €	
	6288	AUTRES	-300,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	0,00 €	0,00 €

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 MARPA		0,00 €	0,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ZAC LA HAIE DES FOURCHES
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	0,00 €	0,00 €

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
01	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-710 984,49 €	
01	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-710 984,49 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	-710 984,49 €	-710 984,49 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
01	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		-710 984,49 €
01	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-710 984,49 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	-710 984,49 €	-710 984,49 €

		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	-1 421 968,98 €	-1 421 968,98 €
--	--	---	------------------------	------------------------

			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL GENERAL DM N°1 ZAC LA HAIE DES FOURCHES	-1 421 968,98 €	-1 421 968,98 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE GEMAPI
PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
831	10222	F.C.T.V.A.		-1 000 000,00 €
831	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		-726 300,00 €
831	1322	REGIONS		-49 600,00 €
831	1327	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS		-1 710 000,00 €
831	1328	AUTRES		74 000,00 €
831	1641	EMPRUNTS EN EUROS		3 469 900,00 €
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	0,00 €	58 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
831	6875	DOT. AUX PROV. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	1 987 000,00 €	
831	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		1 987 000,00 €
831	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	200,00 €	
831	7391178	AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	50 000,00	
831	7346	TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES		5 000,00
831	7477	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS		5 200,00
831	7478	AUTRES ORGANISMES		-18 000,00
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	2 037 200,00 €	1 979 200,00 €

		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	2 037 200,00 €	2 037 200,00 €
--	--	---	-----------------------	-----------------------

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
831	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		-58 000,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	0,00 €	-58 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
831	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-58 000,00 €	
831	61521	TERRAINS	-10 000,00 €	
831	65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	5 000,00 €	
831	6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP. DE GESTION	5 000,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	-58 000,00 €	0,00 €

		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	-58 000,00 €	-58 000,00 €
--	--	---	---------------------	---------------------

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 GEMAPI	1 979 200,00 €	1 979 200,00 €

EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET ANNEXE ZAC DE CUIPIGNY

PROPOSITIONS NOUVELLES

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT		-257 000,00 €
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	0,00 €	-257 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	-600 000,00 €	
90	7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES		-180 500,00 €
90	774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		-162 500,00 €
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	-600 000,00 €	-343 000,00 €
		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	-600 000,00 €	-600 000,00 €

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		-343 000,00 €
90	3355	TRAVAUX	-600 000,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	-600 000,00 €	-343 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
90	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-343 000,00 €	
90	7133	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS		-600 000,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	-343 000,00 €	-600 000,00 €
		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	-943 000,00 €	-943 000,00 €

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 ZAC DE CUIPIGNY		-1 543 000,00 €	-1 543 000,00 €

**EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**BUDGET ANNEXE GARE ROUTIERE
PROPOSITIONS NOUVELLES**

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	37 000,00	
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	37 000,00 €	0,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	24 500,00	
	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	350,00	
	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 400,00	
	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 400,00	
	6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	105,00	
	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	180,00	
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	225,00	
	618	DIVERS	205,00	
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	500,00	
	6238	DIVERS	500,00	
	7588	AUTRES		59 855,00
	751	REDEVANCE POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES		10 000,00
	706	PRESTATIONS DE SERVICES		1 510,00
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	34 365,00 €	71 365,00 €
		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	71 365,00 €	71 365,00 €

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
831	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		37 000,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	0,00 €	37 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
831	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 000,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	37 000,00 €	0,00 €
		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	37 000,00 €	37 000,00 €

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL GENERAL DM N°1 GARE ROUTIERE		108 365,00 €	108 365,00 €

**EXERCICE 2019
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**BUDGET ANNEXE LOCATION MOYENS DE TRANSPORT
PROPOSITIONS NOUVELLES**

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	25 000,00 €	
	2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	41 000,00 €	
	275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 100,00 €	
	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		22 000,00 €
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT	67 100,00 €	22 000,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	4 800,00 €	
	618	DIVERS	280,00 €	
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00 €	
	6238	DIVERS	1 000,00	
	6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	4 359,00	
	7588	AUTRES		56 539,00
		TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT	11 439,00 €	56 539,00 €

		TOTAL GENERAL PROPOSITIONS NOUVELLES	78 539,00 €	78 539,00 €
--	--	---	--------------------	--------------------

OPERATIONS D'ORDRE ET VIREMENTS DE CREDITS

F/SF	ART.	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
831	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		45 100,00 €
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS INVESTISSEMENT	0,00 €	45 100,00 €

F/SF	ART.	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
831	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	45 100,00 €	
		TOTAL OP. D'ORDRE / VIR. CREDITS FONCTIONNEMENT	45 100,00 €	0,00 €

		TOTAL GENERAL OP. D'ORDRE ET VIR. DE CREDITS	45 100,00 €	45 100,00 €
--	--	---	--------------------	--------------------

			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL GENERAL DM N°1 LOCATION MOYENS DE TRANSPORT	123 639,00 €	123 639,00 €

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		
		B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N (1))	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
ANRUCHANT- ANRU CHANTEREIGNE	13 910 800,00		13 910 800,00	12 092 452,71	138 400,00	821 000,00	858 947,29
CHOMEDEY	9 970 600,00		9 970 600,00	9 920 994,44	0,00	49 605,56	0,00
DIGUES	31 562 000,00		31 562 000,00	17 458 884,83	9 000 000,00	3 700 000,00	1 403 115,17
ESC	23 820 433,62		23 820 433,62	23 804 449,72	15 600,00	383,90	0,00
TRAVAUX DE VOIRIE LA CHAPELLE ST LUC	4 595 000,00		4 595 000,00	3 959 825,84	220 000,00	415 174,16	0,00
REQUALIFICATION QUARTIER GARE	14 513 000,00		14 513 000,00	9 802 934,35	4 665 000,00	45 065,65	0,00
Total	98 371 833,62	0,00	98 371 833,62	77 039 541,89	14 039 000,00	5 031 229,27	2 262 062,46

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondantes aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

**DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
 TOUS BUDGETS**

Procédure d'amortissement (Linéaire, dégressif, variable)	CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DUREE EN ANNEE	DATE DELIBERATION
Linéaire	Bien de faible valeur (1 000 € maximum)	1	02/07/2009
	Immobilisations incorporelles		
Linéaire	Frais d'établissement	3	03/07/2008
Linéaire	Frais d'études	3	03/07/2008
Linéaire	Frais de recherche et de développement	3	11/10/2019
Linéaire	Frais d'insertion	3	03/07/2008
Linéaire	Subventions d'équipement versées pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	09/03/2017
Linéaire	Subventions d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou des installations	30	
Linéaire	Subventions d'équipement versées pour financer des projets d'infrastructure d'intérêt national	40	
Linéaire	Subventions d'équipement versées pour les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories	5	
Linéaire	Concessions, brevets et logiciels informatiques	3	03/07/2008
Linéaire	Autres immobilisations incorporelles	3	18/09/2018
Linéaire	Plantations d'arbres et arbustes	15	27/06/2013
	Constructions		
Linéaire	Bâtiments d'exploitation	30	11/12/2003 & 03/07/2008
Linéaire	Immeubles de rapport assortis d'un contrat de location vente	En fonction de la durée de l'emprunt de référence, cette durée n'excédant pas 25 ans	
Linéaire	Autres immeubles de rapport	40	
Linéaire	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	11/10/2019
Linéaire	Autres constructions	30	07/04/2015
	Installations, matériel et outillage techniques		
Linéaire	Installations de voirie	30	18/09/2018
Linéaire	Autres installations, matériel et outillage techniques	10	03/07/2008
Linéaire	Matériel industriel	15	07/04/2015
Linéaire	Installations à caractère spécifique	30	07/04/2015
Linéaire	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10	09/03/2017
Linéaire	Réseaux d'assainissement - eaux pluviales	60	27/06/2013
Linéaire	Réseaux d'adduction d'eau	60	11/12/2003
Linéaire	Service assainissement	60	11/12/2003
	Autres immobilisations corporelles		
Linéaire	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	11/10/2019
Linéaire	Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	5	03/07/2008
Linéaire	Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes	10	03/07/2008
Linéaire	Matériel de bureau et matériel informatique	3	03/07/2008
Linéaire	Mobilier	10	03/07/2008
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	10	03/07/2008

Lors des différentes reprises des actifs liées à la fusion-extension de la collectivité ou au transfert de compétences, la méthode d'amortissement appliquée initialement doit être poursuivie jusqu'à son terme.
 Tous les biens de faible valeur sont sortis de l'actif après amortissement.

ANNEXES SUBVENTIONS

Les éléments financiers pour une demande de subvention		Budget prévisionnel du projet 1	
CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et matières premières	Vente de marchandises		
Achats boissons	Vente de billetterie		
Autres achats non stockés	Prestations de services		
Sous-traitance artistiques	<i>Montant net produits d'exploitation</i>		
Sous-traitance technique	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Sous-traitance autres (préciser)	Subventions d'exploitation		
Sous-traitance sécurité	Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) :		
Carburant	-		
EDF	-		
Petit équipement	Région(s) (préciser) :		
Fournitures administratives	Département(s) (préciser) :		
Autres achats matières et fournitures	-		
Achats catering (traiteurs)	-		
Services extérieurs	Commune(s)/EPCI (préciser) :		
Loyers + Charges	Troyes Champagne Métropole		30 000,00 €
Location matériel	-		
Location véhicules	Organismes sociaux (préciser) :		
Location autres (préciser)	-		
Entretien et réparation	Fonds européens		
Assurances fonctionnement	ASP (emplois aidés)		
Assurances autres	Autres aides, dons, ou subventions affectées (préciser)		
Documentation	-		
Formation	Autres Produits		
Autres services extérieurs	Transfert de charges		
Honoraires (Etude de faisabilité)	Subventions privées		
Publicité	<i>Sous-total autres produits d'exploitation</i>		
Voyages et déplacements	Total des produits d'exploitation		
(déplacements avec établissements internationaux et			
missions, réceptions			
Frais postaux			
Télécommunications			
Services bancaires			
Contributions liées à l'activité			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements + charges			
Permanents			
Vacataires et stagiaires	AUTOFINANCEMENT UTT		15 000,00 €
Dotations aux amortissements	AUTOFINANCEMENT Y SCHOOLS		15 000,00 €
Dotations immo incorporelles			
Dotations immo corporelles			
Autres charges	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Droits d'auteur			
Autres (préciser)			
Total des charges d'exploitation			
60 000,00 €			
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts emprunts et dettes			
Total des charges financières			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Divers (préciser)			
Total des charges exceptionnelles			
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	Bénévolat		
Personnel bénévole	Prestations en nature		
TOTAL DES CHARGES	Dons en nature		
60 000,00 €	TOTAL DES PRODUITS		60 000,00 €
L'association sollicite une subvention de			30 000 €

Convention financière	CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TROYES CHAMPAGNE METROPOLE – TROYES AUBE FORMATION (Y-SCHOOLS)
n ° 2019 -	Pour la réalisation d'une ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE FORMATION HYBRIDE DE TYPE BACHELOR INTERNATIONAL INGENIEUR/MANAGEUR
	relative au fonctionnement

Entre :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TROYES CHAMPAGNE METROPOLE, sise,
1 place Robert Galley – 10 000 TROYES, représentée par Monsieur François BAROIN,
Président autorisé par délibération du Conseil communautaire n° du 2019,

et

L'Association TROYES AUBE FORMATION, association déclarée loi 1901, dont le siège
social est à TROYES, 217 Avenue Pierre Brossolette, immatriculée sous le numéro SIREN
529 175 341, ci-après dénommée « Y-Schools ».

L'association TROYES AUBE FORMATION est représentée par Monsieur Didier PAPAZ,
agissant en qualité de Président de ladite association et ayant tous pouvoirs à l'effet
des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite
association en date du

Préambule :

La Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole est dotée de la
compétence enseignement supérieur, recherche et vie étudiante, incluant
notamment la création, l'aménagement et la participation à la gestion des
établissements d'enseignement supérieur.

A ce titre, la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole peut
apporter soutien et concours aux établissements d'enseignement supérieur
implantés sur son territoire en vue d'améliorer ou de valoriser les formations et la
recherche dispensées dans ces établissements tant sur le plan quantitatif que
qualitatif.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole entend
appartenir un concours financier au projet porté par Y-Schools en collaboration avec
l'UTT.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'octroi et d'utilisation de la subvention octroyée par la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole au profit d'Y-Schools pour la réalisation d'une étude de marché en collaboration avec l'U.T.I.

Elle traduit l'engagement réciproque des partenaires de développement des formations universitaires de Troyes dans le cadre d'une politique dynamique du développement des formations supérieures et de la vie étudiante.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE Y-Schools

Article 2 – 1 : réalisation d'une étude de marché

Y-SCHOOLS (Troyes Aube Formation - South Champagne Business School (SCBS)) s'associe à l'UTJ, propose le développement de formations hybrides et diplômantes en langue anglaise, de niveau Bachelor International dans le domaine des nouvelles technologies.

Ces programmes de bachelors, organisés en 4 ans, viseraient à fournir un socle de compétences techniques et managériales dans le domaine du management des nouvelles technologies. Ils incluront une spécialisation dans le domaine et des stages en entreprise.

Ces Bachelors se veulent ainsi complémentaires aux offres de formation existantes (Licence, Ingénieur et Master), adapté à un public international et en phase avec les besoins de recrutement des grands groupes internationaux

Pour faire face à la 4^{ème} révolution industrielle, la transformation digitale, environnementale et énergétique qui bouleversent les modèles économiques, les chaînes de valeur, l'environnement concurrentiel, les organisations et leur fonctionnement, les métiers, les modes de travail et de collaboration, la vie quotidienne des salariés, il s'agira de créer et mettre en place des offres de formation pour des profils de collaborateurs internationaux et locaux dans leur développement à l'international.

Ces collaborateurs internationaux seraient formés aux méthodes françaises pour le développement de leurs projets internationaux, d'innovation, de l'optimisation des processus ou encore de la productivité.

Cela permettra également de renforcer la visibilité internationale des établissements troyens et de leur formation afin d'attirer des étudiants étrangers souhaitant suivre tout ou partie de leurs études en France.

Pour juger de l'opportunité et de la faisabilité de ce projet, l'étude visera à :

- Identifier les besoins des entreprises cibles et en particulier ceux des grands groupes internationaux (marché aval) (besoins sous 5 à 10 ans)
- Identifier les besoins des étudiants internationaux / France (marché amont)
 - ⇒ Identifier la cible ou des cibles
 - Identifier le positionnement idéal en termes
 - de focalisation (nouvelles technologies, transformation digitale, etc.
 - de format (BAC+3 ; +4 ; voire +5)

Durant cette étude, les rencontres avec les entreprises et avec les établissements internationaux seront multipliés en vue de développer des partenariats.

Calendrier de l'étude : démarrage de l'étude : octobre 2019

Remise des conclusions et de l'étude pour février 2020

Les conclusions permettront en fonction de la décision prise d'établir la maquette du diplôme pour une ouverture à la rentrée 2021.

Article 2-2 : Utilisation de la subvention

La subvention octroyée vient en complémentarité et indépendamment de la convention 2018-385 du 3 octobre 2018 entre la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, le Conseil Départemental de l'Aube, la Région Grand Est, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aube et Troyes Aube Formation (Y-Schools).

Elle permettra et est affectée à :

- ⇒ la réalisation de l'étude de marché visée à l'article 2-1.

Article 2-3 : Réalisation des actions

Y-Schools s'engage à respecter les termes de la présente convention.

Les actions exécutées dans le cadre de la présente convention le sont sous la seule responsabilité d'Y-Schools qui fait son affaire de tous les risques auxquels pourraient être exposés les personnels et matériels affectés à l'exécution de la présente convention.

Pour mettre en œuvre l'action, Y-Schools rendra disponible les moyens humains suivants :

- Le service international d'Y-SCHOOLS dédié à la mobilité des étudiants, au recrutement des étudiants internationaux et développement des partenariats universitaires. Sur l'ensemble de ses programmes, ce sont plus de 200 étudiants d'Y-SCHOOLS qui ont effectué une mobilité à l'international et 216 étudiants qui ont été accueillis sur le campus de Troyes pour l'année 2017-2018 auxquels s'ajoutent les inscriptions directes pour atteindre près de 300 étudiants en accueil.
- Une direction académique en charge de la coordination des responsables des départements et des équipes pédagogiques.
- Une équipe pédagogique composée des enseignants chercheurs des différentes dimensions des sciences de gestion.
- Un service Carrière, en charge de l'accompagnement des étudiants pour leur recherche et suivi de stage ainsi que de leur accompagnement pour leur insertion professionnelle,
- Une infrastructure, notamment le campus récent et moderne du réseau Y-SCHOOLS, avec une capacité d'accueil suffisante pour les cours et l'organisation des événements académiques et professionnels (séminaires, conférences).

Ces moyens seront renforcés par ceux de son partenaire, l'UTT :

- Service des relations internationales : une équipe de 11 personnes dont l'un des objectifs prioritaires est de faciliter la mobilité internationale des étudiants. Ainsi, sur l'année universitaire 2017-2018, c'est près de 500 étudiants qui ont effectué une mobilité d'au moins un semestre à l'international. Sur cette même période, l'UTT a accueilli plus de 300 étudiants internationaux en mobilité d'échange sur l'un ou l'autre de ses programmes.
- Le service de stages : au sein du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), un service des stages est en charge de l'accompagnement des étudiants pour la recherche et le suivi des stages réalisés en entreprise.
- La direction de la formation et de la pédagogie, en charge de la coordination pour la conception et la mise en place du projet de Bachelor.
- Une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs dans le domaine de l'ingénierie.

Article 2-4 : Information et contrôle

Y-Schools s'engage à transmettre à la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole tous documents, notamment financier et comptable et tous renseignements techniques qu'elle pourrait lui demander en lien avec la présente convention, dans un délai d'un mois à compter de la demande. Parmi ces documents, les résultats de l'étude seront communiqués et présentés à Troyes Champagne Métropole.

Article 2-5 : Communication

Les supports de communication d'Y-Schools porteront le logo de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole requis préalablement auprès du service communication, et Y-Schools mentionnera le soutien de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole dans ses relations de presse.

Article 2-6 : Évaluation

Un rendez-vous d'évaluation intermédiaire sera organisé par Y-Schools et la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, à mi-étape de l'étude, afin d'examiner les conditions de réalisation des actions auxquelles la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole a apporté son concours financier et de définir les objectifs et les projets à venir.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA CONTRIBUTION ET MODALITES DE VERSEMENT

Article 3-1 : Montant de la subvention

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole s'engage à soutenir financièrement Y-Schools par une contribution financière de 30 000 € sous réserve d'un vote en ce sens du Conseil Communautaire dans le cadre du vote de son Budget Primitif.

Article 3-2 : Modalités de versements

Article 3-2-1. Généralités

La communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole n'assume en aucune manière l'équilibre financier d'Y-Schools, laquelle s'engage, dans l'ensemble de ses relations contractuelles, à ne faire état d'aucune garantie de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

La contribution ne pourra en aucun cas être supérieure au montant visé à l'article 4-1 quand bien même les dépenses réelles s'avèreraient être supérieures aux dépenses prévues.

Article 3-2-2. Subvention de fonctionnement

Le versement des subventions se fera en deux tranches conformément au guide des aides :

- Un acompte de 70 % de la subvention annuelle sera versé dans un délai de trois mois après la notification de la présente convention.
- Le solde, de 30 % sera versé, sur production des justificatifs suivants :
 - Un état récapitulatif définitif des dépenses engagées au titre de la présente convention,
 - Un bilan qualitatif et financier des actions subventionnées.
 - Le versement du solde de la subvention sera versé avant le 31 décembre 2019 ou à défaut sur le budget 2020 sous réserve de son inscription et de son vote.

Le solde de la subvention tiendra compte du montant définitif de la contribution telle qu'explicité à l'article 2 de la présente convention.

A défaut de production de ces éléments ou de dépenses en inadéquation avec la présente convention, la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole pourra ne pas verser le solde de la contribution voire pourra recouvrer tout ou partie de la somme versée au titre de l'acompte.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION – RESILIATION

La présente convention est consentie et acceptée à compter de la notification de la décision, et jusqu'au 30 juin 2020.

La convention pourra être résiliée d'un commun accord à la demande de l'une des parties moyennant l'observation d'un préavis de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle pourra, enfin, être résiliée par l'une des parties, pour cause d'inobservation par l'autre des parties, de ses obligations découlant des présentes. Cette résiliation ne pourra intervenir qu'après mise en demeure, délivrée par la partie demandeuse à la partie défaillante, de se conformer à ses obligations, sous un délai qui ne pourra être inférieur à 3 mois et restée infructueuse. Elle prendra effet à la date de fin de ce délai de mise en demeure, avec restitution des subventions versées, dans le cas d'une utilisation non conforme à l'objet social ou au budget prévisionnel.

Elle est également résiliable de plein droit par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole pour un motif d'intérêt général.

En cas de résiliation, la contribution versée sera révisée au prorata de l'année universitaire écoulée, avec le cas échéant un remboursement des trop-perçus à Troyes Champagne Métropole par Y-Schools.

ARTICLE 5 : REVISION-LITIGES

Les parties s'engagent à se concerter pour interpréter les termes de la présente convention et pour y apporter tout avenant qu'elles jugeraient utiles.
Les parties reconnaissent la compétence du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée (51000), pour tout litige découlant de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux,
à Troyes, le.....

**Pour la Communauté
d'Agglomération Troyes Champagne
Métropole
Le Président**

**Pour Troyes Aube Formation/ Y-Schools
Le Président**

François BAROIN

Didier PAPAZ

Les cordées de la réussite
TROYES AUBE FORMATION YSCHOOLS

7. Budget⁵ du projet

Année 2019

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 0,00 €	
Prestations de services..... 0,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
Achats matières et fournitures..... 0,00 €	
Autres fournitures..... 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
61 - Service extérieurs 1 852,00 €	73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €
Locations..... 1 852,00 €	Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
Entretien et réparation..... 0,00 €	
Assurance..... 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 25 500,00 €
Documentation..... 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 9 500,00 €
62 - Autres services extérieurs 21 315,00 €	POLITIQUE-VILLE-GRAND-EST 9 500,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 16 415,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 5 500,00 €
Publicité, publication..... 100,00 €	MINISTERE-EDUCATION-NATIONALE 5 500,00 €
Déplacements, Missions..... 4 800,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 4 500,00 €
Services bancaires, autres..... 0,00 €	44-GRAND-EST 4 500,00 €
63 - Impôts et taxes 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 4 000,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	10-CA TROYES CHAMPAGNE METROPOLE 4 000,00 €
64 - Charges de personnel 3 878,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 2 000,00 €
Rémunération des personnels..... 2 712,00 €	S2-CA CHAUMONT BASSIN NOGENTAIS 2 000,00 €
Charges sociales..... 1 168,00 €	Commune(s)..... 0,00 €
Autres charges de personnel..... 0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante 4 640,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
Autres charges de gestion courante 4 640,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €
66 - Charges financières 0,00 €	Aides privées (fondation)..... 0,00 €
Charges financières..... 0,00 €	Autres établissements publics..... 0,00 €
67 - Charges exceptionnelles 0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante 0,00 €
Charges exceptionnelles..... 0,00 €	756.Cotisations..... 0,00 €
68 - Dotation aux amortissements 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €
Dotation aux amortissements..... 0,00 €	750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €	76 - Produits financiers 0,00 €
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.. 0,00 €	Produits financiers..... 0,00 €
Charges indirectes 0,00 €	77 - Produits exceptionnels 0,00 €
Charges fixes de fonctionnement.... 0,00 €	Produits exceptionnels..... 0,00 €
Frais financiers..... 0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €
Autres charges indirectes..... 0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	79 - Transfert de charges 0,00 €
80 - Emplois des contributions volontaires en nature 8 423,00 €	Transfert de charges..... 0,00 €
860 - Secours en nature..... 0,00 €	Ressources propres affectées au projet 5 985,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.... 1 200,00 €	Autofinancement..... 5 985,00 €
862 - Prestations..... 0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature 8 423,00 €
864 - Personnel bénévole..... 7 223,00 €	870 - Bénévolat..... 7 223,00 €
	871 - Prestations en nature..... 1 200,00 €
	875 - Dons en nature..... 0,00 €
Total des Charges 39 908,00 €	Total des ressources 39 908,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

5. Budget¹ de l'association

Année 20.... ou exercice du 02/09/19..... au 31/07/20.....

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	30 500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	22 500	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	8 000	74 - Subventions d'exploitation ²	52 500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0	CGET	20 000
Locations		Ministère Education Nationale	8 000
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Grand-Est	5 000
62 - Autres services extérieurs	10 000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		CD10	4 000
Publicité, publication			
Déplacements, missions	10 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		TCM	5 500
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	12 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	12 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	10 000
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	52 500	TOTAL DES PRODUITS	52 500
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	3 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	4 000	871 - Prestations en nature	4 000
862 - Prestations	3 000		
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	7 000	TOTAL	7 000

Total des charges 59 500 Total des ressources 59 500

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

UTT - Parcours d'excellence
Programme d'Égalités des chances

5. Budget¹ de l'association

Année 20.... ou exercice du 02/09/19..... au 31/07/20.....

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	19 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	14 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	5 000	74 - Subventions d'exploitation ²	43 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0	CGET	8 000
Locations		Ministère Éducation Nationale	5 000
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Grand-Est	10 000
62 - Autres services extérieurs	10 000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		CD10	4 000
Publicité, publication			
Déplacements, missions	10 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		TCM	8 000
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	14 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	8 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	8 000
Autres charges de personnel	6 000	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	43 000	TOTAL DES PRODUITS	43 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	3 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	4 000	871 - Prestations en nature	4 000
862 - Prestations	3 000		
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	7 000	TOTAL	7 000

Total des charges

50 000

Total des ressources

50 000

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre, d'une part,

Association Aubeoise des Truffes d'Automne, Association Loi 1901, sise CFFPA de Croigny, rue des Etangs 10200 LES LOGES MAGUERON, représentée par sa Présidente, Madame Delphine SEMIN,

Désignée ci-après " l'Association "

et, d'autre part,

Troyes Champagne Métropole, ayant son siège 1 place Robert Galley à 10000 TROYES, représenté par Monsieur François BAROIN, son Président en exercice, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole n°..... en date du

Désignée ci-après " Troyes Champagne Métropole "

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCDL-BCUJ-2016361-001 du 26 décembre 2016 autorisant Troyes Champagne Métropole à exercer l'intégralité des compétences facultatives, et notamment en matière de développement touristique ;

VU la délibération n°02 du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole en date du 21 décembre 2017 définissant les compétences et notamment les compétences facultatives sur l'action touristique ;

VU la délibération n°01 du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole en date du 26 juin 2018 définissant les compétences et notamment les nouveaux statuts de Troyes Champagne Métropole ;

VU la demande de subvention de l'association Aubeoise des Truffes d'Automne, en date du 5 septembre 2019, pour l'organisation de son premier marché aux truffes d'automne le 30 novembre 2019 à Troyes ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole n° décidant l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000,00 € (mille euros) à l'association aubeoise des Truffes d'automne ;

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa compétence en matière touristique, Troyes Champagne Métropole soutient financièrement les actions destinées au développement touristique de son territoire.

L'association aubeoise des truffes d'automne a pour objectif le développement de la production de truffes, l'organisation de formations destinées à accompagner les producteurs, et la promotion de la truffe aubeoise auprès du grand public.

C'est en ce sens qu'elle organise son premier marché aux truffes d'automne, le 30 novembre 2019, au cœur de la ville de Troyes. Lors de ce marché haut de gamme, l'association organisera des animations valorisant différents produits du terroir aubois. Cette démarche s'inscrit dans les valeurs de la marque territoriale touristique Troyes La Champagne.

L'Association sollicite Troyes Champagne Métropole pour l'accompagner financièrement dans l'organisation de ce premier marché aux truffes à Troyes.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements des deux parties en vue de l'organisation du marché aux truffes d'automne le 30 novembre 2019 à Troyes.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage :

- A organiser le marché aux truffes d'automne à Troyes, le 30 novembre 2019 ;
- A mentionner le partenariat de Troyes Champagne Métropole en apposant le logo de la marque touristique sur tous supports informatiques destinés au public de l'évènement.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Troyes Champagne Métropole s'engage à verser à l'Association, au titre de l'action définie à l'article 2, une aide financière d'un montant de 1 000,00 € (mille euros) pour l'organisation de cette manifestation.

Le budget prévisionnel de cette action figure en annexe de la convention.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

Le paiement de la subvention interviendra en un versement unique par mandat administratif à la notification de la convention.

Les dépenses nécessaires seront imputées sur les crédits du budget communautaire votés au titre de la compétence Développement Economique - Tourisme et crédits au compte aux références bancaires suivantes :

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE

TITULAIRE	Association Auboise des Truffes d'Automne
DOMICILIATION	

RIB AUTOMATISE

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB

ARTICLE 5 : PIECES A FOURNIR

Afin de vérifier la bonne utilisation de la subvention conformément aux engagements, l'Association s'engage à transmettre à Troyes Champagne Métropole, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice 2019, le bilan financier de son premier marché aux truffes d'automne approuvé par le commissaire aux comptes et son rapport d'activités.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

Toute modification aux présentes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation sur les conditions d'exécution de la présente convention et à défaut d'accord amiable entre les parties signataires, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

ARTICLE 8 : RESTITUTION DE L'AIDE

Dans l'hypothèse d'une dissolution de l'Association ou d'une absence partielle ou totale de réalisation de l'action déterminée à l'article 2, Troyes Champagne Métropole pourra exiger une restitution partielle ou en totalité de la subvention versée.

Article 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la date de sa notification par Troyes Champagne Métropole à l'Association de la présente convention et s'achèvera à l'issue du délai de contrôle prévu à l'article 5 ci-dessus.

Fait à TROYES le

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président

Pour l'Association
La Présidente

François BAROIN

Delphine SEMIN

ASSOCIATION AUBOISE DES TRUFFES D'AUTOMNE
BUDGET PREVISIONNEL MARCHE AUX TRUFFES DE TROYES
LE 30 NOVEMBRE 2019

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Frais de promotion	600,00	Inscriptions	400,00
Frais de réception	500,00	Vente de planches-dégustation	500,00
Mise en place marché, stands	1 636,00	Vente truffes	500,00
		Subvention ATGE	336,00
		Subvention TCM	1 000,00
Montant Total	2 736,00		2 736,00



**CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Entre, d'une part,

Association CAP 'C, Association Loi 1901, site 69 grande rue de la Résistance 10110 Bar Sur Seine, représentée par son Président, Monsieur Etienne BERTRAND,

Désignée ci-après " **l'Association** "

et, d'autre part,

Troyes Champagne Métropole, ayant son siège 1 place Robert Galley à 10000 TROYES, représenté par Monsieur François BAROIN, son Président en exercice, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole n° en date du

Désignée ci-après " **Troyes Champagne Métropole** "

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCDL-BCJU-2016361-001 du 26 décembre 2016 autorisant Troyes Champagne Métropole à exercer l'intégralité des compétences facultatives, et notamment en matière de développement touristique ;

VU la délibération N° 02 du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole en date du 21 décembre 2017 définissant les compétences et notamment les compétences facultatives sur l'action touristique ;

Vu la délibération N° 01 du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole en date du 26 juin 2018 définissant les compétences et notamment les nouveaux statuts de Troyes Champagne Métropole ;

VU la demande de subvention de l'association CAP'C, en date du 5 septembre 2019, pour l'organisation de sa dixième manifestation « Champagne Day » du 15 au 19 octobre 2019 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole n° décidant l'octroi d'une subvention d'un montant de 2.000,00 € (deux mille euros) à l'association «CAP'C» ;

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa compétence en matière touristique, Troyes Champagne Métropole soutient financièrement les actions destinées au développement touristique de son territoire.

L'association CAP'C a pour objectif de faire la promotion du champagne et particulièrement celui de la Côte des Bar, Montgueux et Villenauxe-la-Grande.

Elle organise notamment l'évènement « Champagne Day » du 15 au 19 octobre 2019, en créant des événements dans des lieux emblématiques du patrimoine troyen autour des AOC Champagne dont l'AOC Montgueux, du territoire de Troyes Champagne Métropole et dans le cadre de la communication de la marque touristique territoriale.

L'Association sollicite Troyes Champagne Métropole pour l'accompagner financièrement dans l'organisation de cette dixième manifestation à Troyes.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements des deux partenaires en vue de l'organisation de « Champagne Day » qui aura lieu du 15 au 19 octobre à Troyes.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage :

- À organiser la manifestation « Champagne Day » à Troyes, du 15 au 19 octobre 2019 ;
- À mentionner le partenariat de Troyes Champagne Métropole par l'affichage du logo de la maque territoriale Troyes La Champagne sur tous supports informeltis destinés au public de l'évènement.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Troyes Champagne Métropole s'engage à verser à l'Association, au titre de l'action définie à l'article 2, une aide financière d'un montant de 2.000,00 € (deux mille euros) pour l'organisation de cette manifestation.

Le budget prévisionnel de cette action figure en annexe de la convention.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

Le paiement de la subvention interviendra en un versement unique par mandat administratif à la notification de la convention.

Les dépenses nécessaires seront imputées sur les crédits du budget communautaire votés au titre de la compétence Développement Economique - Tourisme et crédits au compte aux références bancaires suivantes :

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE

TITULAIRE	Association CAP'C		
DOMICILIATION	[REDACTED]		
RIB AUTOMATISE	[REDACTED]		
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

ARTICLE 5 : PIECES A FOURNIR

Afin de vérifier la bonne utilisation de la subvention conformément aux engagements, l'Association s'engage à transmettre à Troyes Champagne Métropole, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice 2019, le bilan financier de la dixième manifestation « Champagne Day » approuvé par le commissaire aux comptes et son rapport d'activités.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

Toute modification aux présentes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation sur les conditions d'exécution de la présente convention et à défaut d'accord amiable entre les parties signataires, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

ARTICLE 8 : RESTITUTION DE L'AIDE

Dans l'hypothèse d'une dissolution de l'Association ou d'une absence partielle ou totale de réalisation de l'action déterminée à l'article 2, Troyes Champagne Métropole pourra exiger une restitution partielle ou en totalité de la subvention versée.

Article 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la date de sa notification par Troyes Champagne Métropole à l'Association de la présente convention et s'achèvera à l'issue du délai de contrôle prévu à l'article 5 ci-dessus.

Fait à TROYES le

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président

Pour l'Association
Le Président

François BAROIN

Etienn BERTRAND

ASSOCIATION CAP 'C
BUDGET PREVISIONNEL CHAMPAGNE DAY
DU 15 AU 19 OCTOBRE 2019

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Animation	7 129,15	Feader	30 000,00
Communication	5 496,80	Conseil Régional	10 163,86
Publicité	11 774,14	TCM	2 000,00
Réception	1 589,90	Autofinancement	9 555,45
Expertise - Conseil	19 830,00		
Publicité Commerçants (kit)	5 899,32		
Montant Total	51 719,31		51 719,31

MANIFESTATION SPORTIVE
CONVENTION DE FINANCEMENT

entre :

le Comité Territorial Aube/Haute Marne de Basket Ball,
Représentant départemental de la Fédération Française de Basket Ball
 représenté par son Président, Monsieur Jacques Domont,

et :

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE,
 représenté par son Président, Monsieur François BAROIN,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objectif de définir les obligations réciproques de Troyes Champagne Métropole et du **Comité Territorial Aube/Haute Marne de Basket Ball** dans l'organisation :

- **Du 4^{ème} Pré-Open de Ligue Féminine Professionnelle de Basket-Ball (Just One Life Pro Cup), les 21 et 22 septembre 2019 à Saint Julien les Villas, au gymnase Fernand Ganne.**

ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention ne concerne que l'évènement sportif dont les dates sont mentionnées dans l'article 1.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**Article 3-1 :**

Troyes Champagne Métropole s'engage à participer au financement de l'évènement à hauteur de 15 000 €.

Cette aide financière sera versée sur le compte bancaire ou postal dont le RIB ou RIP aura été préalablement fourni à Troyes Champagne Métropole par les organisateurs.

Article 3-2 :

La subvention prévue à l'article 3-1 sera versée en deux fois.

Conformément à l'article 11.2 du règlement général du guide des aides communautaires, un premier versement de 50% interviendra dans un délai de trois mois après la notification de la subvention. Le solde sera versé après le déroulement des manifestations et sur production des justificatifs administratifs et financiers prévus à l'article 4-3.

La subvention sera versée au prorata des dépenses réalisées si celles-ci se révélaient inférieures aux dépenses prévisionnelles. Elle ne pourra en revanche en aucun cas être supérieure au montant attribué, même si les dépenses réellement engagées sont supérieures aux dépenses prévues.

Article 3-3 :

Aucune aide indirecte n'est, par ailleurs, allouée par Troyes Champagne Métropole à l'Association.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE « L'ASSOCIATION ORGANISATRICE »**Article 4-1 Organisation**

L'association susnommée s'engage à organiser l'évènement sportif :

- **Le 4^{ème} Pré-Open de Ligue Féminine Professionnelle de Basket-Ball (Just One Life Pro Cup), les 21 et 22 septembre 2019 à Saint Julien les Villas, au gymnase Fernand Ganne.**

Elle s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires au bon déroulement de l'évènement, notamment au niveau de la sécurité des concurrents, des spectateurs et des participants. Elle s'engage également à rechercher un autofinancement maximal sur ses fonds propres ou par la recherche de partenaires.

Le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant sera invité aux réunions de suivi de l'organisation de l'évènement afin de représenter l'EPCI et de s'assurer du bon déroulement de celui-ci.

Article 4-2 Communication

L'association s'engage à utiliser tous les moyens en sa possession afin de faire connaître à l'ensemble de ses adhérents et au public, la participation financière de Troyes Champagne Métropole et l'intérêt qu'il porte à l'action subventionnée.

Elle s'engage également à faire figurer sur tous les documents élaborés et diffusés (plaquettes, dépliants, site internet, films, publicités...), la collaboration de Troyes Champagne Métropole et à les communiquer à celui-ci. A cette fin, l'association pourra être amenée à utiliser le logo ou toute forme de signature représentant l'image de Troyes Champagne Métropole, dont les conditions d'utilisation seront fixées avec le service communication de Troyes Champagne Métropole.

Troyes Champagne Métropole mettra à disposition de l'association, lorsqu'elle en exprimera le souhait, des supports publicitaires de Troyes Champagne Métropole, dont les conditions d'utilisation seront fixées avec le service communication et le service des Sports de Troyes Champagne Métropole. Troyes Champagne Métropole pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de la manifestation.

Article 4-3 Eléments financiers

Dans les trois mois suivants l'évènement pour laquelle l'aide financière a été attribuée, l'association organisatrice devra fournir à Troyes Champagne Métropole un compte-rendu de l'évènement ainsi qu'un bilan financier de celui-ci. Un compte de résultats de l'association validé par le Commissaire aux Comptes ou le Président de l'association organisatrice sera produit dès que possible.

L'association s'engage à respecter la présentation comptable en vigueur et à faire notamment apparaître tout excédent ou déficit découlant de l'évènement mentionné à l'article 1, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

Article 4-4 :

L'Association a interdiction de reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres.

ARTICLE 5 : CONTROLE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

L'association s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par Troyes Champagne Métropole, ou par un organisme qui serait mandaté par Troyes Champagne Métropole, pour l'exercice de ce contrôle, de la bonne exécution du partenariat, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Un contrôle "terrain" pourra également être réalisé en vue d'apprécier la réalité des actions qui sont menées dans le cadre de l'évènement.

ARTICLE 6 : RESILIATION

Troyes Champagne Métropole peut résilier la présente convention s'il apparaît que l'évènement ne se déroule pas selon les conditions mentionnées dans les documents de présentation fournis par l'association.

La présente convention sera automatiquement résiliée et la subvention devra être restituée si l'évènement considéré ne peut avoir lieu.

La résiliation entraînera le reversement de l'aide financière attribuée par Troyes Champagne Métropole, notamment :

- ✓ si les sommes versées par Troyes Champagne Métropole n'ont pas été utilisées conformément à leur objet ;
- ✓ lorsque les pièces visées à l'article 4-3 n'ont pas été fournies ;
- ✓ en cas de manquement à l'obligation définie à l'article 4-2.

ARTICLE 7 : AVENANT

En cas de modification des statuts ou/et des obligations mises à la charge de l'association, cette dernière pourra demander à Troyes Champagne Métropole de modifier la convention par voie d'avenant.

Le Service d'Accusé de Réception Electronique est un système qui permet à Troyes Champagne Métropole l'envoi de lettre recommandée par courrier électronique. L'adresse email utilisée pour envoyer le courrier électronique est : app.xsare@spt-xdemat.fr.

En renseignant l'adresse e-mail ci-après j'accepte que les lettres de notification, la convention et les avenant(s) éventuel(s) soient notifiés par voie électronique via le profil de Troyes Champagne Métropole à :

.....@.....

Fait à Troyes, en 1 exemplaire, le

Pour le Comité Territorial
Aube/Haute Marne de Basket Ball
Le Président

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président

Jacques Domont

François BAROIN

Plan de financement			
DEPENSES		RECETES	
4ème Pré-Open de Ligue Féminine Professionnelle de Basket-Ball (Just One Life Pro Cup)			
Achats matières et fournitures	2 000,00	Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	37 100,00
Autres Fournitures	30 190,00	CNDS	976,00
Locafions, entretien et réparation	6 475,00	Région Grand Est	8 000,00
Assurance et documentation	25,00	Département de l' Aube	6 000,00
Publicité, publication	3 350,00	Troyes Champagne Métropole	15 000,00
Déplacements, missions	16 960,00	Autres aides, aide fédérale à l'emploi, Mécénat, autres aides, dons, subventions affectées	2 124,00
Impôts et taxes	863,00	Bénévolat	7 239,00
Rémunération et charges des personnels, charges sociales	15 078,00		15 000,00
Charges indirectes affectées à l'acion	1 498,00		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations	6 500,00		6 500,00
Personnel bénévole	15 000,00		
TOTAL	97 939,00	TOTAL	97 939,00
			100,00%